

Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion
du contrat global et le développement de l'Albanais

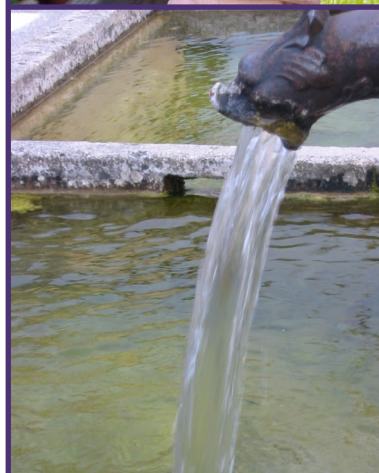


RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2015



Publication mars 2016



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L



EDITORIAL

Le bilan 2015

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », cette 14^{ème} édition du rapport a pour objectif de présenter le syndicat mixte intercommunal et ses activités.

Etabli sur l'année civile, ce rapport, préparé par les services, est adressé par le président en début d'année 2016 au président de chacun des EPCI membres accompagné du compte administratif. Il doit faire l'objet d'une communication par le président au conseil syndical en séance publique au cours de laquelle les délégués de l'EPCI au syndicat mixte sont entendus.

Afin de vous apporter une information récente, cette 14^{ème} édition du rapport d'activité du SIGAL présente les actions de la structure en 2015. L'année a été marquée par le vote de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui définit les compétences pour les différents niveaux de collectivités et renforce les intercommunalités qui passeront de 5 000 à 15 000 habitants. Ceci aura un impact sur les périmètres des intercommunalités de l'Albanais et donc du SIGAL.

Par ailleurs le CDDRA a été prolongé d'un an par la Région soit jusqu'à octobre 2016 et un avenant d'ajustement a été validé pour consommer au mieux l'enveloppe.

Une action pour préserver les vergers de l'Albanais a été menée avec l'association Croesons et Carmaniules, 200 arbres vont être replantés sur le territoire.

Vous souhaitant bonne lecture et surtout bons débats !

Le Président,
Pierre BLANC

Sommaire

EDITORIAL _____ 2

SOMMAIRE _____ 2

CARTE D'IDENTITÉ _____ 4

L'ALBANAIS, TERRITOIRE DE RESSOURCES _____ 4

Entre lacs et montagnes...

L'Albanais historique

Une biodiversité remarquable

Une économie prospère

Un pays d'histoire

Un syndicat pour le développement
de l'Albanais

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS _____ 8

RESSOURCES HUMAINES _____ 8

Trombinoscope des agents du SIGAL

Répartition des effectifs par catégorie et par filière

Recrutements et mouvements en 2015

Pyramide des âges

Formation : répartition par type et par catégorie

Adhésion au Comité des Oeuvres Sociales

FINANCES _____ 10

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

ADMINISTRATION _____ 14

Délibérations

Réunions

SCOT EN ALBANAIS _____ 16

Qu'est-ce que le SCoT de l'Albanais ?

La Commission Aménagement du territoire

Bilan des 10 ans du SCOT de l'Albanais

Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2004 et 2012

Le suivi des documents d'urbanisme

L'assistance aux communes sur l'élaboration
d'une zone agricole protégée

CDDRA EN ALBANAIS _____ 21

Qu'est-ce qu'un Contrat de Développement ?

Le CDRA 2001-2006

Le CDDRA 2009-2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE _____ 24

Osez créer ou reprendre une entreprise !

Le réseau «Je crée en Rhône-Alpes»

Le SMIAC

Initiative Grand Annecy

Contrat Territoriaux Emploi / Formation (CTEF)

Securise'RA : accompagner les entreprises
dans la professionnalisation et l'évolution de
leurs pratiques RH

Bourse de locaux et de terrains
pour les entrepreneurs en Albanais

COMMERCE ET ARTISANAT _____ 27

Qu'est-ce que l'action pour le commerce et
l'artisanat ?

L'action en 5 enjeux principaux

Les actions du programmes

Evaluation globale du déroulement et de
l'impact de la phase 1

Bilan des aides à la modernisation

PSADER _____ 32

Territoire et modernité : une agriculture
dynamique

Les enjeux pour l'avenir de l'agriculture de
l'Albanais

Actions du Projet Stratégique Agricole et de
Développement Rural (PSADER)

La protection des vergers de plein vent
en Albanais

HABITAT _____ 36

Qu'est-ce que le Programme Local
de l'Habitat (PLH) ?

Prorogation du PLH au sein des 2 intercos

Bilan des PLH appliqués entre 2009 et 2015

Le PLH de la Communauté
de Communes du Canton de Rumilly

Le PLH de la Communauté
de Communes du Pays d'Alby

Qu'est-ce que le Programme
d'Intérêt Général (PIG) ?

SOCIAL _____ 49

PLATEFORME DES SERVICES
A DOMICILE DE L'ALBANAIS _____ 49

Les missions de la Plateforme

Accueil, information et orientation
des publics

Le recrutement des Aides à Domicile
/ Auxiliaires de vie

La formation des Aides à Domicile

La coordination des retours à domicile après
hospitalisation des bénéficiaires des SAD

Animation et groupes de travail

L'ALBANAIS, TERRITOIRE DE RESSOURCES

Entre lacs et montagnes...

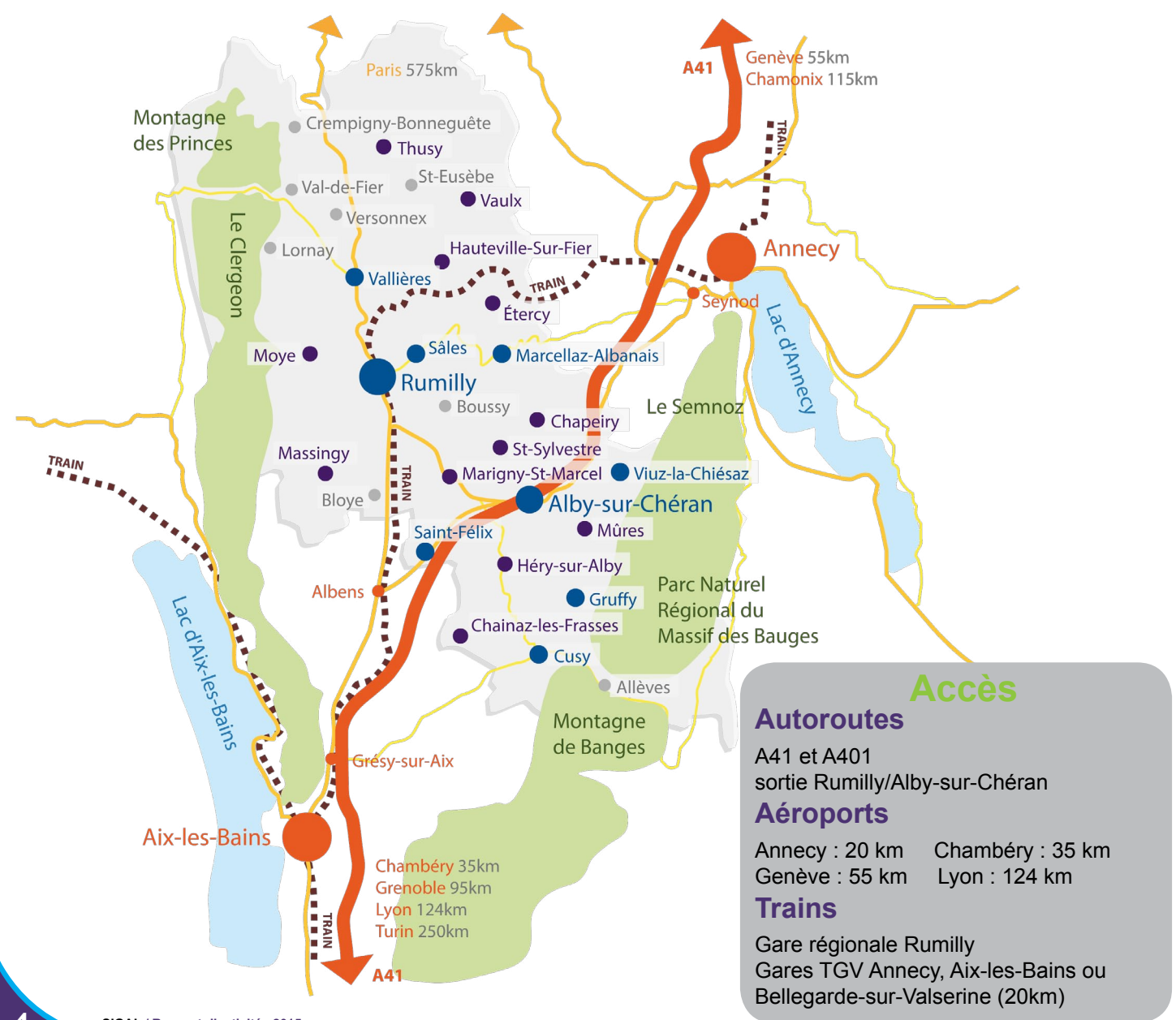
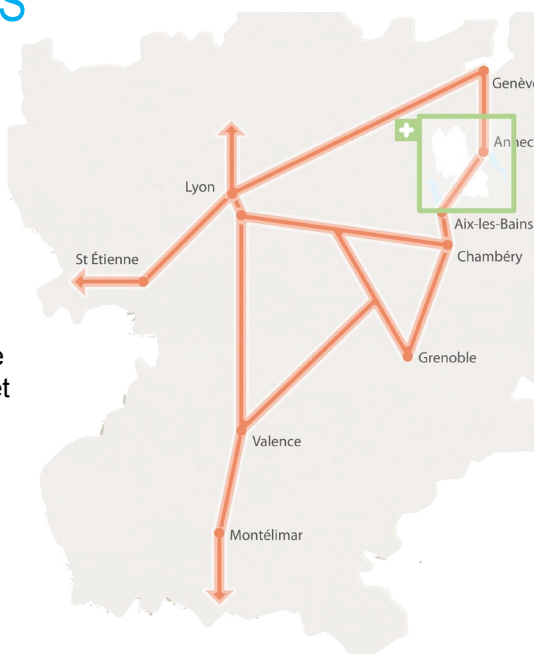
L'Albanais se situe dans la **région Rhône-Alpes**, c'est un territoire de **350km²** étendu sur les départements de **Savoie (73)** et **Haute-Savoie (74)**.

Bordé par le **Rhône** à l'ouest, traversé par le **Chéran**, L'Albanais se situe entre les **lacs du Bourget et d'Annecy**.

C'est un bassin de basse altitude encadré par deux massifs montagneux : le prolongement du **Jura** à l'ouest (**montagne des Princes et du Clergeon**) et les premiers contreforts des **Alpes** à l'est (**Semnoz et Mont-Revard**).

Proche des **lacs d'Annecy et du Bourget** (20 min) mais aussi d'**Aigue-belette** (35 minutes) et **Léman** (1 heure) ainsi que des **Massifs Alps**, le plus grand domaine skiable du monde, connus pour leurs stations de sports d'hiver et d'été : **La Tarentaise et la Vanoise** (2h), **le Beaufortain et le Mont-Blanc** (1h30), les **Aravis** (1 h)

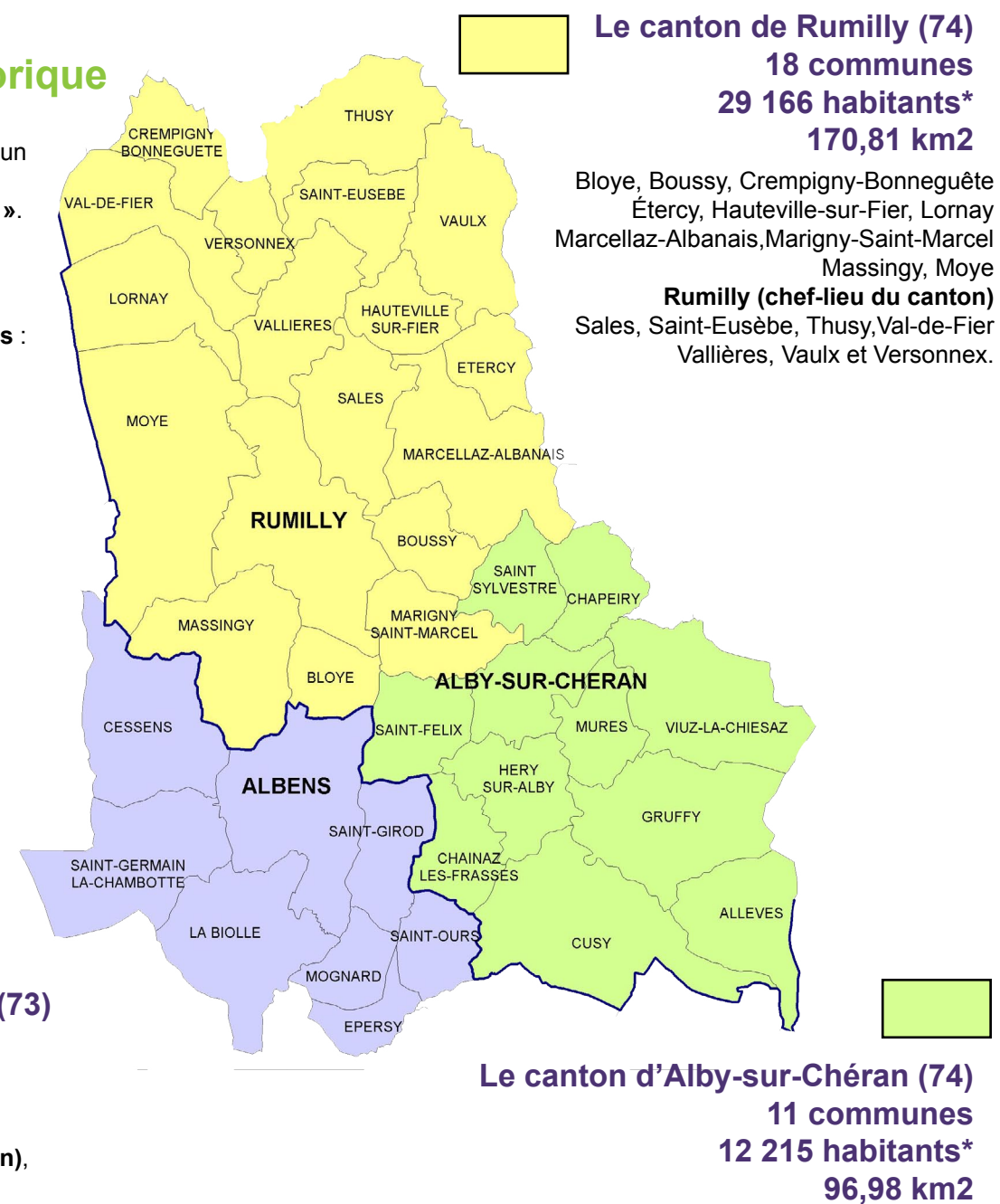
Porte ouest du **Parc Naturel Régional du Massif des Bauges** (altitude de 270 m à 2215 m) dont six communes font partie.



L'Albanais historique

L'Albanais historique couvre un territoire un peu plus large que le « **pays de l'Albanais** ».

Celui-ci est constitué par le **regroupement de 37 communes** dans les **3 cantons suivants** :



À la suite du redécoupage cantonal de 2014, les limites territoriales sont remaniées et les cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran sont rassemblées (les limites territoriales des intercommunalités ne changent cependant pas). Ils appartiennent au **département de la Haute-Savoie** et le canton d'Albens au **département de la Savoie**. La séparation de l'Albanais entre ces deux départements a eu lieu en **1860**, lors de l'**Annexion du duché de Savoie à la France**.

Se rattachent également à l'Albanais historique une partie des cantons de **Seynod** (Chavanod, Montagny-les-Lanches, Quintal, Cran-Gevrier, Seynod, anciens villages de Balmont et de Vieugy) et de **Grésy-sur-Aix** (Grésy, Saint-Offenge-Dessus, Saint-Offenge-Dessous, Montcel), aujourd'hui tournés respectivement vers les agglomérations d'**Annecy** et d'**Aix-les-Bains**.

Le **domaine d'intervention du SIGAL** s'étend au département de la Haute-Savoie, aux cantons de Rumilly et d'Alby-Sur-Chéran.

* Populations légales 2012 en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (INSEE)

L'ALBANAIS, TERRITOIRE DE RESSOURCES

Une biodiversité remarquable

« Une nature exceptionnelle », « un environnement incomparable », des qualificatifs forts qui décrivent avec justesse des prairies verdoyantes, des vals arborés, des vergers, des pelouses aux airs méridionaux, patrimoine écologique et culturel.

Une flore riche de sa très grande diversité, résolument protégée, elle est toutefois accessible à tous librement, mais aussi dans le cadre d'activités pédagogiques, de visites accompagnées...

Une importante faune alpine et aquatique fait le bonheur des randonneurs qui apercevront des cerfs, chevreuils, chamois, ... et des amateurs de pêches qui pourront voir évoluer brochets, lavarets, truites, feras,...

Des sites protégés tels que les forêts domaniales et communales, la rivière du Chéran, le Marais des Mièges, classé Natura 2000, les étangs de Crosagny, espace de protection de la faune et de la flore, programme européen Life Nature...

Des sites classés « espaces naturels » communes de Crempigny-Bonneguète, Lornay, Moye, Thusy, Vaulx et Versonnex.

Une économie prospère

Une tradition agricole préservée

L'Albanais est un territoire à forte tradition agricole. Il a longtemps été considéré comme le « grenier à blé » des Pays de Savoie. L'agriculture occupe encore aujourd'hui une place prépondérante dans l'économie locale. Sur les 300 exploitations, les deux tiers sont des exploitations laitières.

Des zones industrielles bien identifiées

À la sortie de la seconde guerre mondiale, comme dans beaucoup de territoires français, l'agriculture a été peu à peu supplantée par l'industrie. Deux pôles industriels existent un à Rumilly, l'autre à Alby-sur-Chéran. Des entreprises de tailles majeures sont implantées (Tefal, Nestlé...) Ce tissu économique génère pas moins de 7 500 emplois. La localisation du territoire en plein cœur du Sillon Alpin (espace économique allant de Valence à Genève) constitue un atout majeur.

Un secteur tertiaire en expansion

Les services représentent 60% des créations d'entreprises sur ces dernières années principalement axées sur des activités de sport, culture / loisirs et services à la personne.

Un réseau de communications bien développé

Le territoire de l'Albanais bénéficie de réseaux ferroviaires et autoroutiers internationaux, stratégiques en Europe reliant l'Europe du sud-ouest au nord-ouest de l'Italie puis à l'Europe centrale.

Un pays d'histoire

Le territoire de l'Albanais est à la fois **un espace de loisirs de proximité pour ses habitants et une destination touristique pour la population des métropoles proches** telles que Genève, Lyon, Annecy, Chambéry.

Habité depuis plus de 5000 ans

Des **découvertes néolithiques** sur la commune de Gruffy, des **recherches archéologiques à Albens** (nécropole gallo-romaine, ville médiévale, ...), l'Albanais témoigne de cette richesse historique par le bourg médiéval d'**Alby sur Chéran** et quelques soixante maisons fortes et châteaux liés à l'histoire de la **Maison de Savoie** « l'Albanais province de la Savoie-Propre ».

L'annexion de la Savoie à la France en 1860 a entraîné un découpage de l'Albanais : les **cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran** se voient rattachés au département de la Haute-Savoie et **celui d'Albens** à la Savoie.

Des monuments religieux du Xème au XXème siècle

de styles roman, gothique, néo-classique, byzantin, ...témoignent de l'importance de l'art sacré comme richesse patrimoniale.

Quelques **trente églises** à Rumilly, Thusy, Ansigny, Notre-Dame de Plaimpalais à Alby sur Chéran, Saint Germain à La Chambotte ... des chapelles (une vingtaine) telles que l'Aumône à Rumilly, Saint Maurice à Alby sur Chéran, Saint Lazare à Saint Girod, ... des oratoires et des croix.

Un syndicat pour le développement de l'Albanais

Présentation

Le SIGAL est une **structure intercommunale (syndicat mixte)** qui réunit :

- la **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** : **18 communes pour 29 166 habitants**
- la **Communauté de Communes du Pays d'Alby** : **11 communes pour 12 215 habitants**

Les deux communautés de communes ont décidé de s'associer pour mettre en œuvre les politiques d'aménagement d'intérêt supra communautaire.

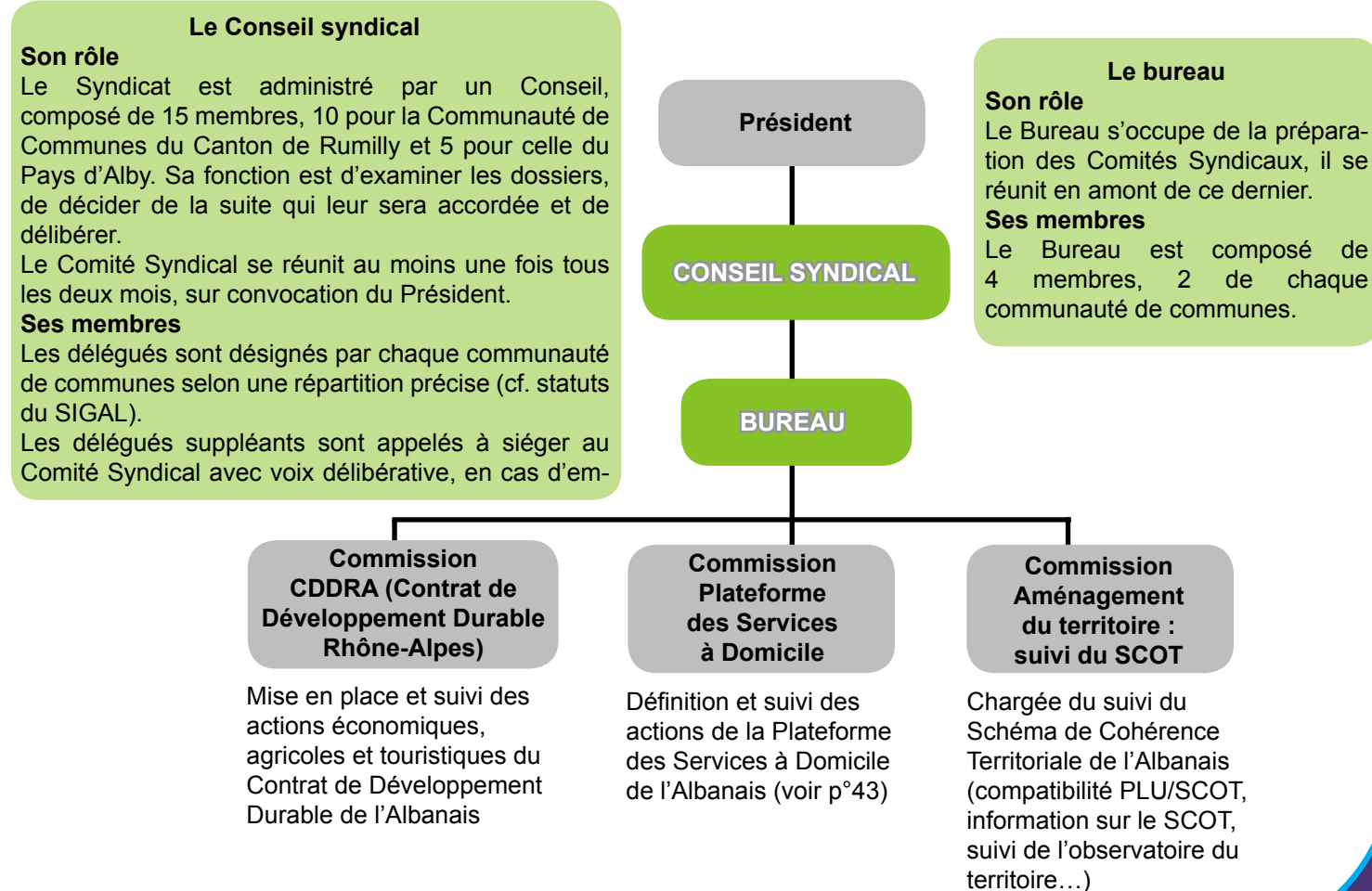
Elles ont créé le **SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)** en janvier 2002.

Ce syndicat mixte a deux compétences qui permettent de gérer l'aménagement du territoire de l'Albanais :

- la **gestion administrative et financière du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes)**
- **L'élaboration et le suivi du SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) de l'Albanais**

Le SIGAL est une **instance de réflexions, de débats et d'actions**. Dans ce cadre, les collectivités locales souhaitent construire un espace de développement cohérent pour les villes et villages du territoire.

Fonctionnement

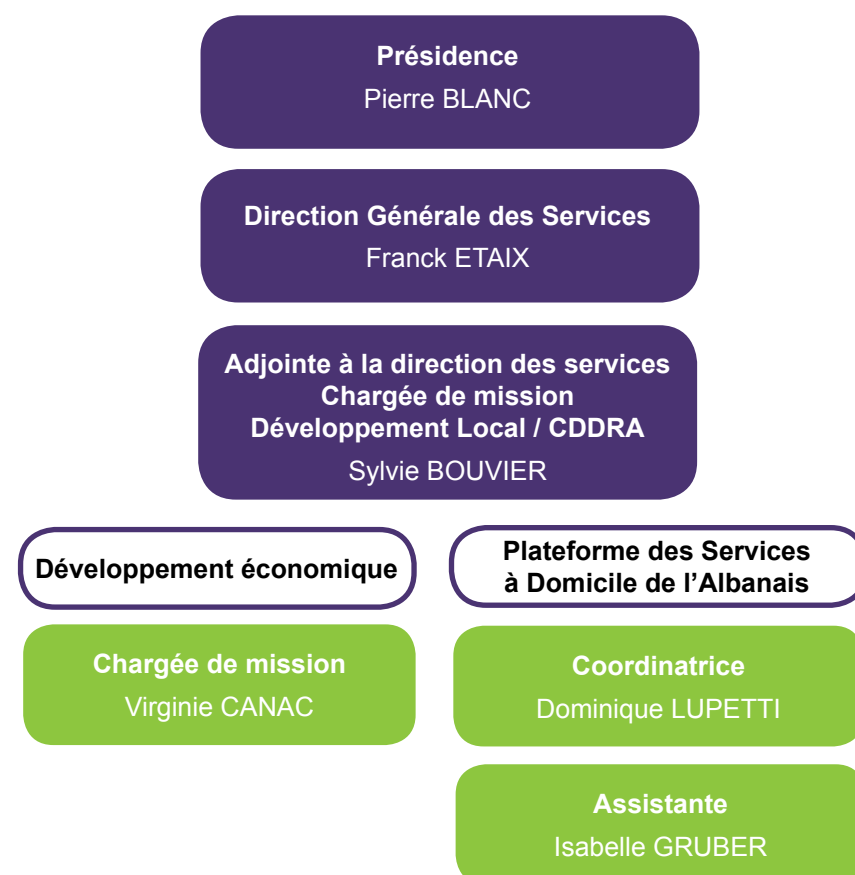


RESSOURCES HUMAINES

Trombinoscope des agents du SIGAL

Au 1er janvier 2016, 4 agents sont présents pour un équivalent temps plein de 3,6.

Les agents non titulaires occupent des postes non pérennes liés à des financements de la Région.



Du personnel de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est également mis à disposition du SIGAL pour les fonctions transversales suivantes : direction, accueil, secrétariat, communication, comptabilité, marchés publics, ressources humaines. En 2014, **12 agents de la Communauté de Communes** ont travaillé **1458 heures environ pour le SIGAL, soit 0,9 Equivalent Temps Plein (ETP)**.

Répartition des effectifs par catégorie

CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		TOTAL	
H	F	H	F	H	F	H	F
0	2	0	1	0	1	0	4
2		1		1		4	

Répartition des effectifs par filière

FILIERE	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Administrative	2	0	1	3
Médico-sociale	0	1	0	1
TOTAL	2	1	2	4

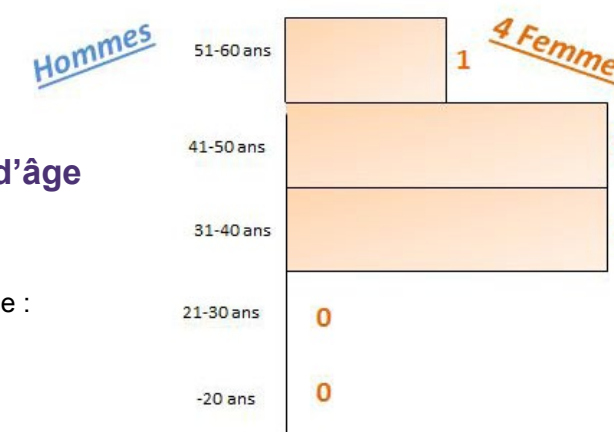
Recrutements et mouvements en 2015

Départ : Nadège MIGNON, chargée de mission Habitat / Urbanisme (fin de contrat le 31/12/2015)

Pyramide des âges

Tranches d'âge

Moyenne d'âge :
42.4 ans



Arrêtés

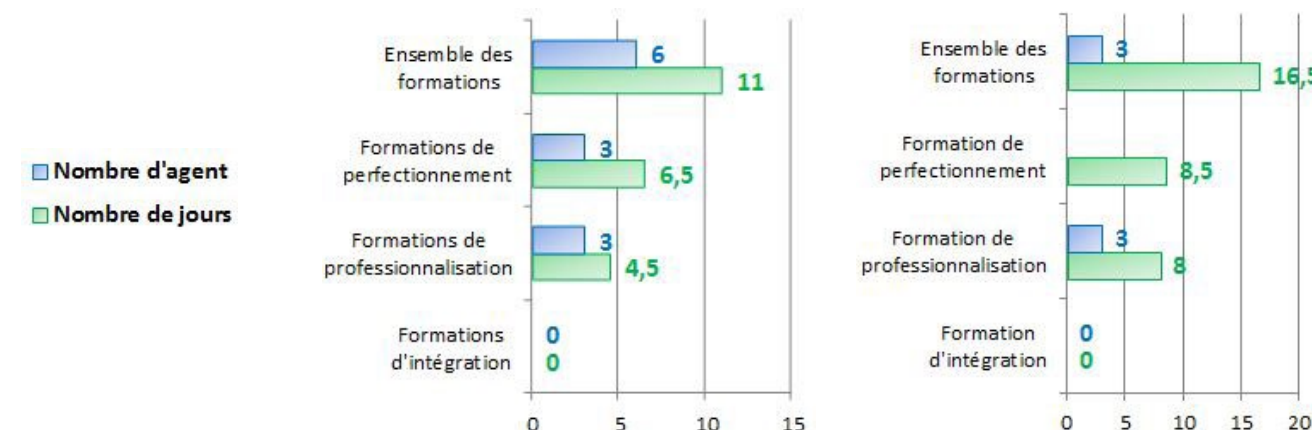
Au cours de l'année 2015,
4 arrêtés relatifs au personnel
ont été pris.

Formation

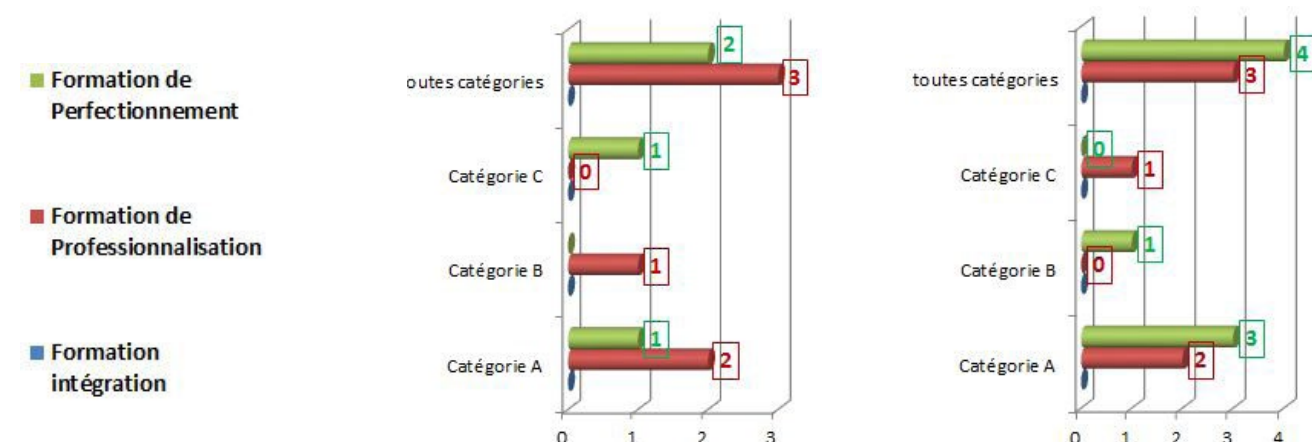
Au cours de l'année 2015 on totalise **45 jours de formation**, dont 28 jours pour préparation concours ou examens, soit 9 jours / agent.

Ce chiffre ne prend pas en compte les réunions d'information dont la durée est inférieure à une demi-journée

Formation : répartition par type



Formation : répartition par catégorie



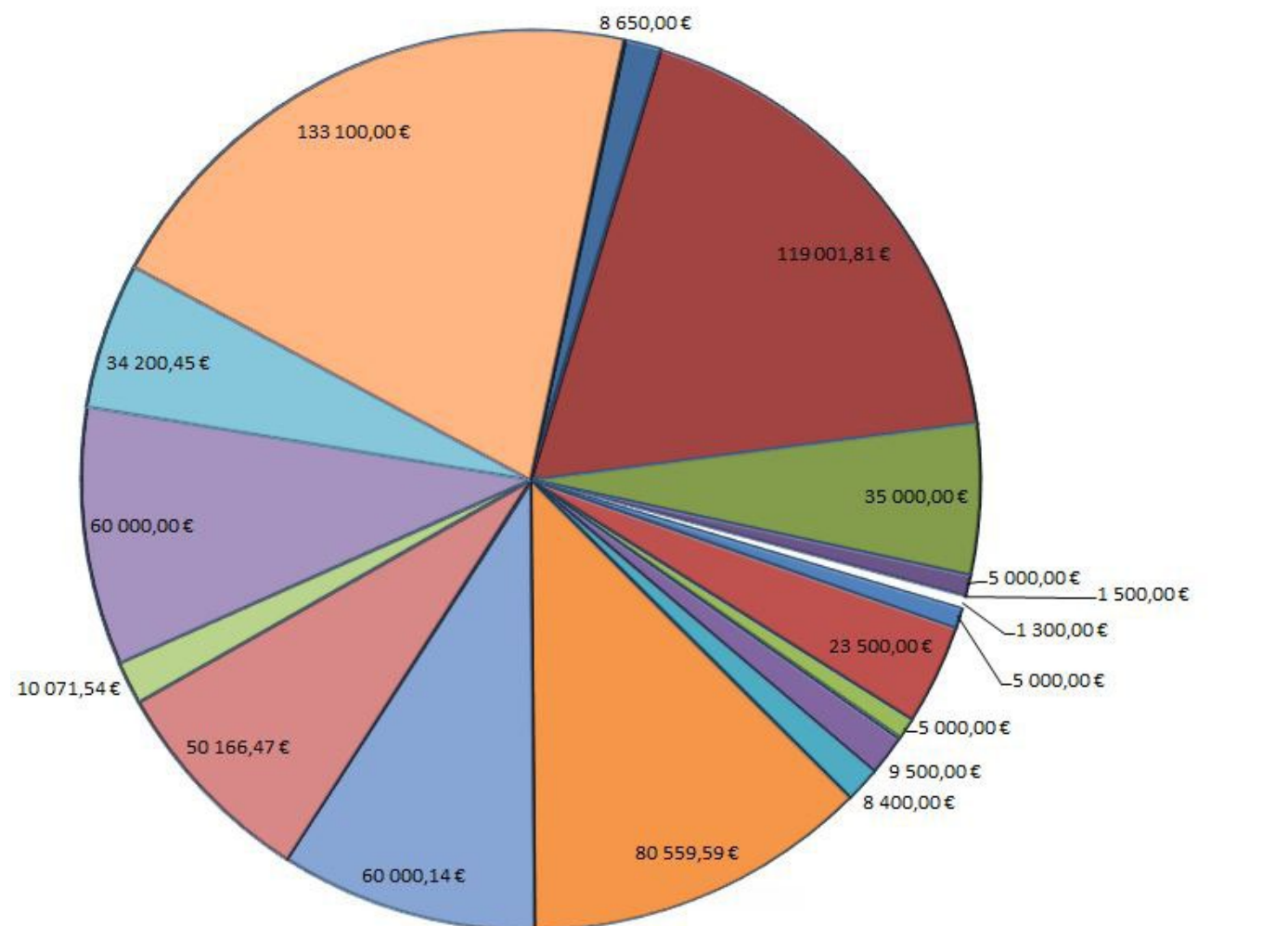
Adhésion au Comité des Oeuvres Sociales

Depuis 2013, le SIGAL adhère au **Comité des Oeuvres Sociales des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly** : tout agent territorial, sous contrat depuis au moins 6 mois, ou justifiant d'une durée cumulée de 6 mois à la date de l'adhésion peut adhérer et bénéficier d'avantages sociaux (prestations culturelles, touristique et de loisirs)

FINANCES

Dépenses de fonctionnement

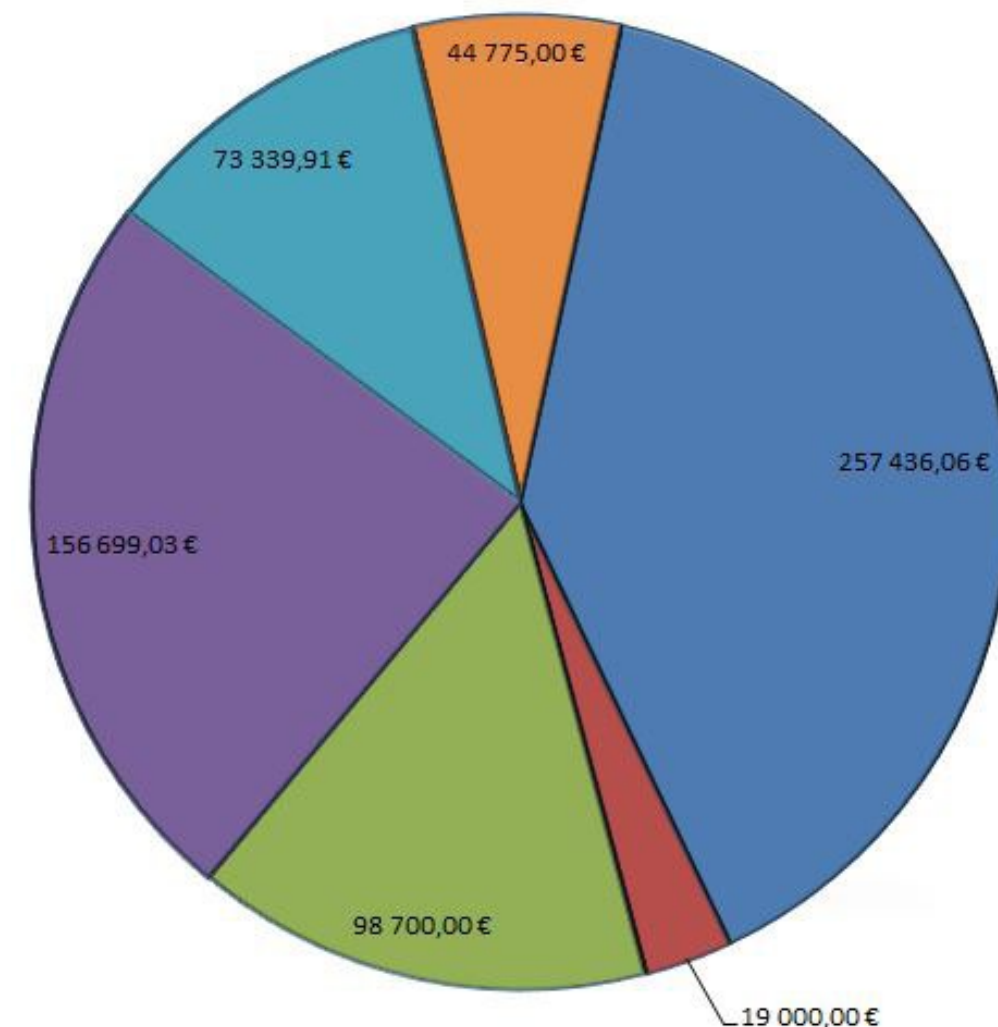
Crédits adoptés au budget primitif 2015 : 649 950,00 €



Mise en place d'un Schéma de Cohérence Territorial	8 650,00 €	Elaboration d'une Opération Collective en faveur du commerce et de l'Artisanat	23 500,00 €
Plateforme d'information et d'orientation sur les emplois familiaux et les services de proximité	119 001,81 €	Perennisation des outils de collecte	5 000,00 €
Développement du cyclotourisme et du VTT dans l'Albanais	35 000,00 €	Verger de plein vent	9 500,00 €
Mise en place d'une signalétique commune sur le territoire	5 000,00 €	Mise en place d'un plan de gestion des prairies sèches et préservation des paysages de côteaoux	8 400,00 €
Sauvegarde et valorisation des vergers de l'Albanais	1 500,00 €	Animation généraliste et suivi des actions du contrat de développement et gestion du SIGAL	80 559,59 €
Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins dans le cadre du PLH	1 300,00 €	Animation économique du territoire	60 000,14 €
Poursuite d'un réseau de sentiers pédestres et VTT	5 000,00 €	Animation PLH	50 166,47 €
		Animation PSADER	10 071,54 €
		Frais de structure	60 000,00 €
		Dépenses imprévues / Divers	34 200,45 €
		Autofinancement	133 100,00 €

Recettes de fonctionnement

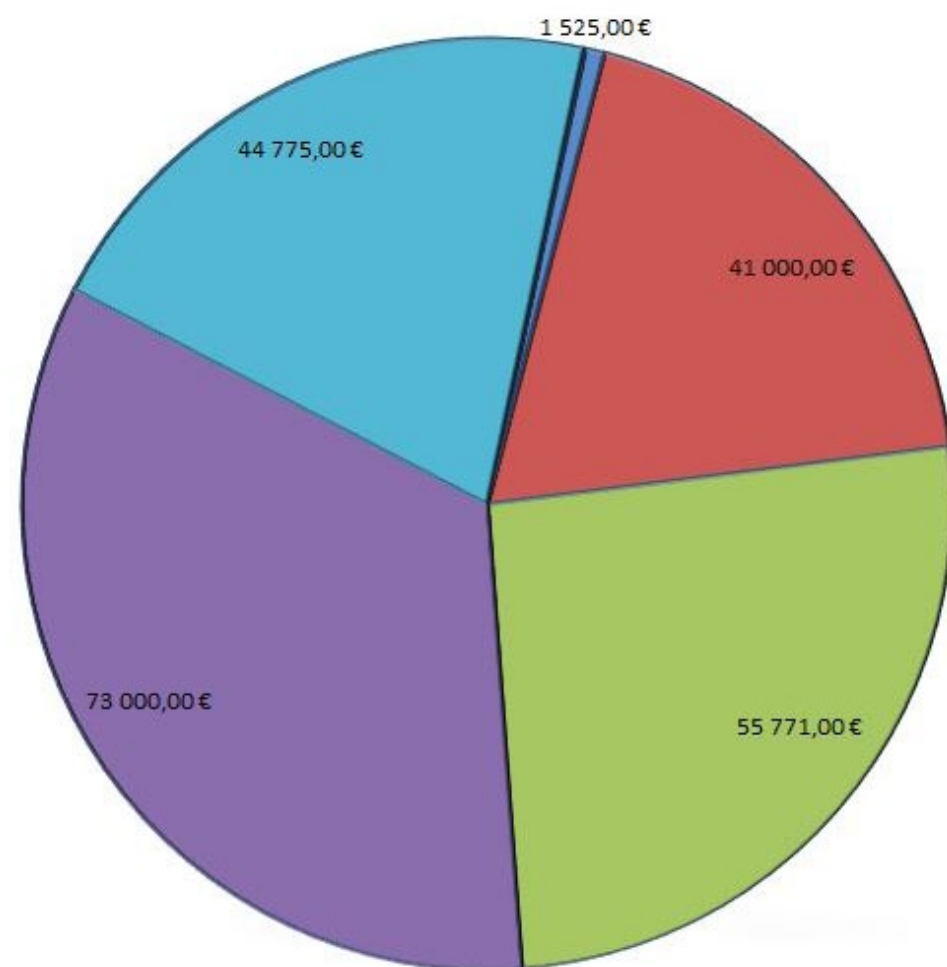
Crédits adoptés au budget primitif 2015 : 649 950,00 €



Report excédentaire de clôture de 2014	257 436.06 €
Produits des services	19 000,00 €
Subventions et Participations	98 700,00 €
Participation de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly	156 699,03 €
Participation de la Communauté de Communes du Pays d'Alby	73 339,91 €
Opérations d'ordre	44 775,00 €

Dépenses d'investissement

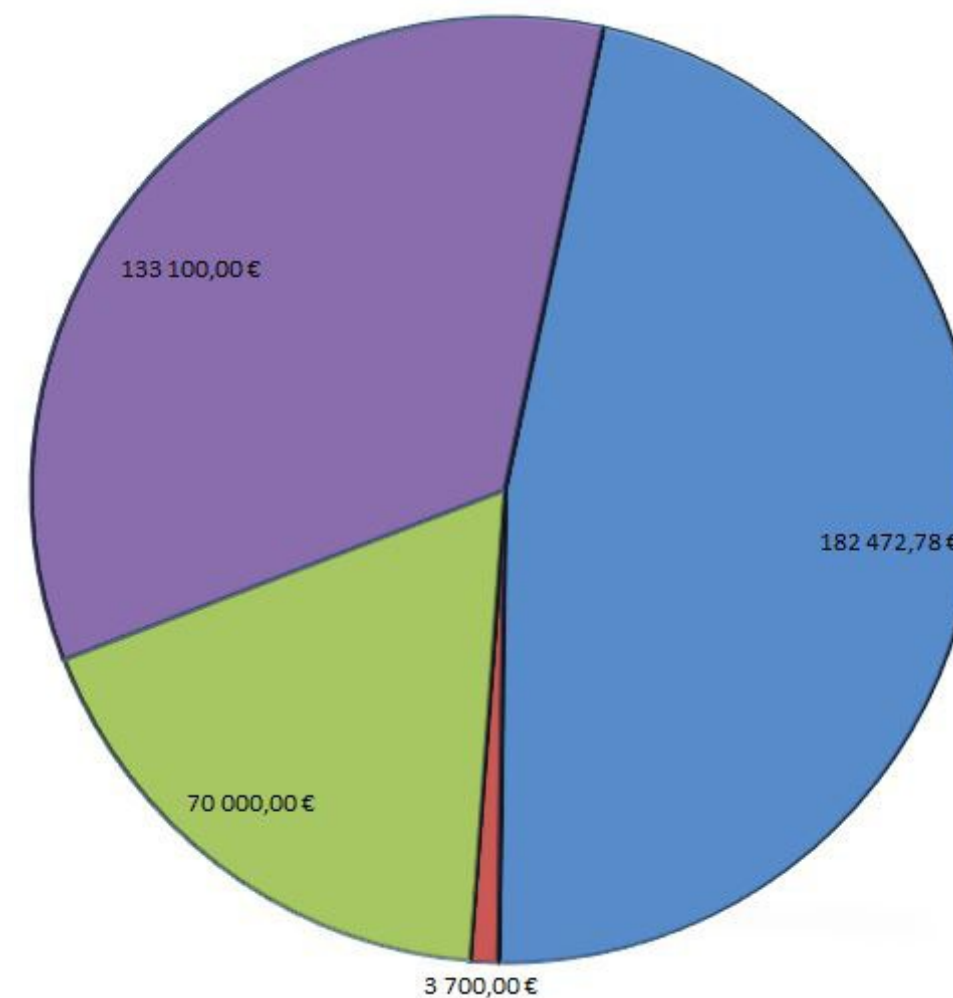
Crédits adoptés au budget primitif 2015 : 216 071,00 €



Dépenses imprévues	1 525,00 €
Etudes de programmation piscine couverte intercommunale	41 000,00 €
Elaboration d'une Opération Collective en faveur du commerce et de l'Artisanat	55 771,00 €
Révision du Schéma de Cohérence Territoriale	73 000,00 €
Opérations d'ordre	44 775,00 €

Recettes d'investissement

Crédits adoptés au budget primitif 2015 : 389 272,78 €



Report excédentaire du résultat de clôture de la section d'investissement de 2014	182 472,78 €
Dotations et fonds divers	3 700,00 €
Subventions d'investissement	70 000,00 €
Autofinancement	133 100,00 €

Budget primitif 2015 adapté à la section d'investissement en suréquilibre à hauteur du report excédentaire de clôture de l'exercice 2014 après déduction des Restes à Réaliser au 31 décembre 2014.

ADMINISTRATION

Délibérations

25 délibérations prises sur l'année 2015

Thème	Date	Intitulé
CDDRA	9 mars 2015	Demande de subvention pour l'action « gestion des prairies sèches » pour l'animation et la sensibilisation autour de ces espaces remarquables
	4 mai 2015	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) de l'Albanais : validation du projet d'avenant
	5 octobre 2015	Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour l'animation du contrat : généraliste, PLH, économie, CLD
	5 octobre 2015	Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour le projet de plaquette de la bourse des locaux - action 41.1

Thème	Date	Intitulé
Finances	2 février 2015	Orientations budgétaires 2015
	2 février 2015	Plateforme des Services à Domicile : tarifs des formations 2015
	2 février 2015	Plateforme des Services à Domicile : demande de subvention au Conseil général de Haute-Savoie
	9 mars 2015	Approbation du compte de gestion 2014
	9 mars 2015	Approbation du compte administratif 2014
	9 mars 2015	Affectation des résultats
	9 mars 2015	Vote du budget primitif 2015
	29 juin 2015	Décision modificative n°1 : Achat de 3 panneaux avec circuits VTT-FFC de l'Albanais
	29 juin 2015	Demandes de subvention à la Région Rhône-Alpes : actions développement d'une filière fruits à jus
	5 octobre 2015	Décision modificative n°2 : subvention FISAC
	5 octobre 2015	Décision modificative n°3 : Achat d'un ordinateur portable
	5 octobre 2015	Décision modificative n°4 : reprise des subventions transférables

Thème	Date	Intitulé
Personnel	9 mars 2015	Tableau des effectifs des emplois permanents : adaptation au titre de l'année 2015
	4 mai 2015	Création d'un poste de chargé de mission Habitat / Urbanisme
	29 juin 2015	Convention de partenariat : action de préservation des vergers
	5 octobre 2015	Nouvelle convention de répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au comité des oeuvres sociales des collectivités territoriales du Canton de Rumilly

Thème	Date	Intitulé
Fonctionnement	2 février 2015	Plateforme des Services à Domicile : désignation de membres de la commission
	2 février 2015	Adoption du règlement intérieur
	2 février 2015	Avenant à la convention locaux, matériels et prestations de services entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le SIGAL
	2 février 2015	Convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby concernant la mise à disposition d'un bureau dans l'hôtel d'entreprises Alb'Espaces
	29 juin 2015	Convention de partenariat : action de préservation des vergers

Réunions

Réunions	Nombre
Bureau	6
Comité syndical	5
Comité de pilotage CDDRA	4
Réunion 4 référents	4
Réunion plénière CLD	1
Commission Plateforme	4
Commission CDDRA	1
Commission Aménagement du territoire (suivi SCoT)	1
Groupe de pilotage PSADER	1
Comité de pilotage ZAP	1
Comité de pilotage Action Commerces Artisanat	1

10 instances
29 réunions en 2015

Qu'est-ce que le SCoT de l'Albanais ?

En France, le **schéma de cohérence territoriale**, abrégé **SCOT** ou **SCoT**, est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles d'aménagement** notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement...

Il oriente le **développement d'un territoire** dans le cadre d'un **projet d'aménagement et de développement durable**. Il a été instauré par la **loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains)** du 13 décembre 2000.

Le **SCOT de l'Albanais** est un projet de développement du territoire maîtrisé et durable sur 20 ans qui concerne les **cantons d'Alby-sur-Chéran et de Rumilly**, soit les 29 communes du SIGAL. Il a été approuvé en avril 2005.

Les différents documents du SCoT de l'Albanais

- Le **diagnostic** est établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et des besoins en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.
- Le **Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)** résulte du diagnostic. Il fixe «les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises...»
- Le **Document d'Orientations Générales (DOG)** qui constitue le volet prescriptif du SCOT.

Vous pouvez télécharger et consulter ces documents sur le site du SIGAL

www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique

Le territoire de l'Albanais / Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) / Documents à télécharger

Les grandes prescriptions du SCoT de l'Albanais

Organiser le territoire sur l'armature ville/bourg/villages

- conforter la centralité de Rumilly comme pôle économique et de services,
- développer les 8 bourgs (Alby-sur-Chéran, Cusy, Gruffy, Marcellaz-Albanais, Sales, St Félix, Vallières, Viuz la Chiesaz), relais de services et de commerces entre la ville et les villages pour atteindre 2000 à 2500 habitants par commune,
- maintenir une croissance démographique suffisante des villages pour conserver des équipements et des services de proximité.

Limitier la consommation d'espaces et maîtriser le développement résidentiel

- diminuer la superficie moyenne de terrain consommée par logement à 750 m²
- diversifier les formes de logement en privilégiant le collectif et le locatif et en limitant l'habitat individuel : construire 6 000 à 8 000 logements nouveaux, dont 1/3 en collectifs
- concentrer autour des chefs lieux de communes et limiter l'étalement des hameaux
- recourir à des procédures permettant de gérer l'organisation de l'espace et la réhabilitation du parc ancien (ex : ZAC, OPAH...)
- mettre en place les Programmes Locaux de l'Habitat, outil de mise en œuvre pour une politique concertée pour le logement

Diversifier et rendre qualitatif le développement économique

- développer le secteur tertiaire aux cotés des activités traditionnelles du territoire
- favoriser le développement des PME-PMI et des emplois qualifiés
- organiser l'implantation des nouveaux espaces économiques (entre 80 et 100ha) dans le triangle Rumilly / Alby / Albens.

Construire l'identité du territoire et préserver le caractère rural de l'Albanais

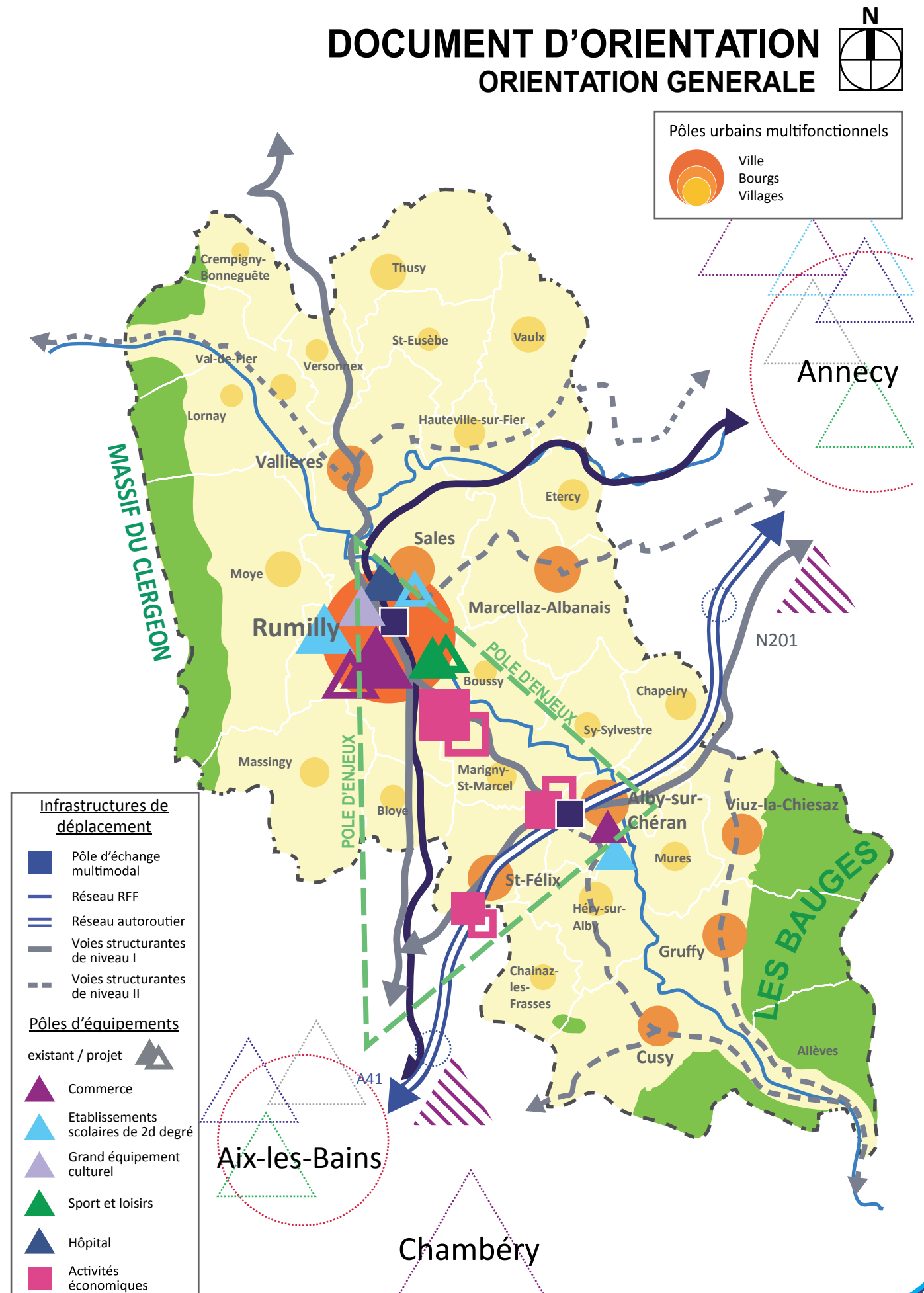
- A travers les espaces agricoles en maintenant des grands espaces agricoles ; en protégeant l'accès aux exploitations et en délimitant une zone durablement vouée à l'agriculture
- A travers le paysage et les ressources naturelles en maîtrisant l'urbanisation des piémonts ; en protégeant la faune et la flore

Améliorer l'organisation des déplacements et diversifier les modes de transports :

- encourager les modes de déplacement alternatif à la voiture : transports collectifs; co voiturage; modes de transports doux (vélo, pied...)
- améliorer les conditions de circulation et de sécurité dans la traversée des villages

Favoriser un développement commercial et touristique complémentaire des territoires voisins

DOCUMENT D'ORIENTATION ORIENTATION GENERALE



La commission Aménagement du territoire

Il existe 3 Commissions thématiques liées aux domaines de compétences du SIGAL. Elles constituent un laboratoire d'idées et d'échanges sur l'ensemble des dossiers relatifs aux missions du SIGAL. Leurs propositions sont soumises au Bureau et Comité Syndical. Elles sont composées des élus du territoire et des partenaires associés aux travaux : socioprofessionnels et institutionnels.

L'une d'entre elles est chargée du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais (compatibilité PLU/SCOT, information sur le SCOT, suivi de l'observatoire du territoire, évaluation du document...) : la commission Aménagement du territoire.

Après les élections municipales de mars 2014, la commission est maintenue afin de maintenir une continuité dans le suivi de l'action.

Bilan des 10 ans du SCOT de l'Albanais

Comme tout document d'urbanisme approuvé, le SCOT doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, dans les 10 ans de son approbation, soit avant avril 2015 pour l'Albanais. L'établissement chargé de son application doit ensuite délibérer sur son maintien en vigueur ou sa mise en révision. A défaut, le SCOT est caduc (L122-14 puis L122-13 du Code de l'urbanisme).

L'analyse des résultats de l'application du SCOT, présentée au Conseil syndical du SIGAL du 10 février 2014 a mon-

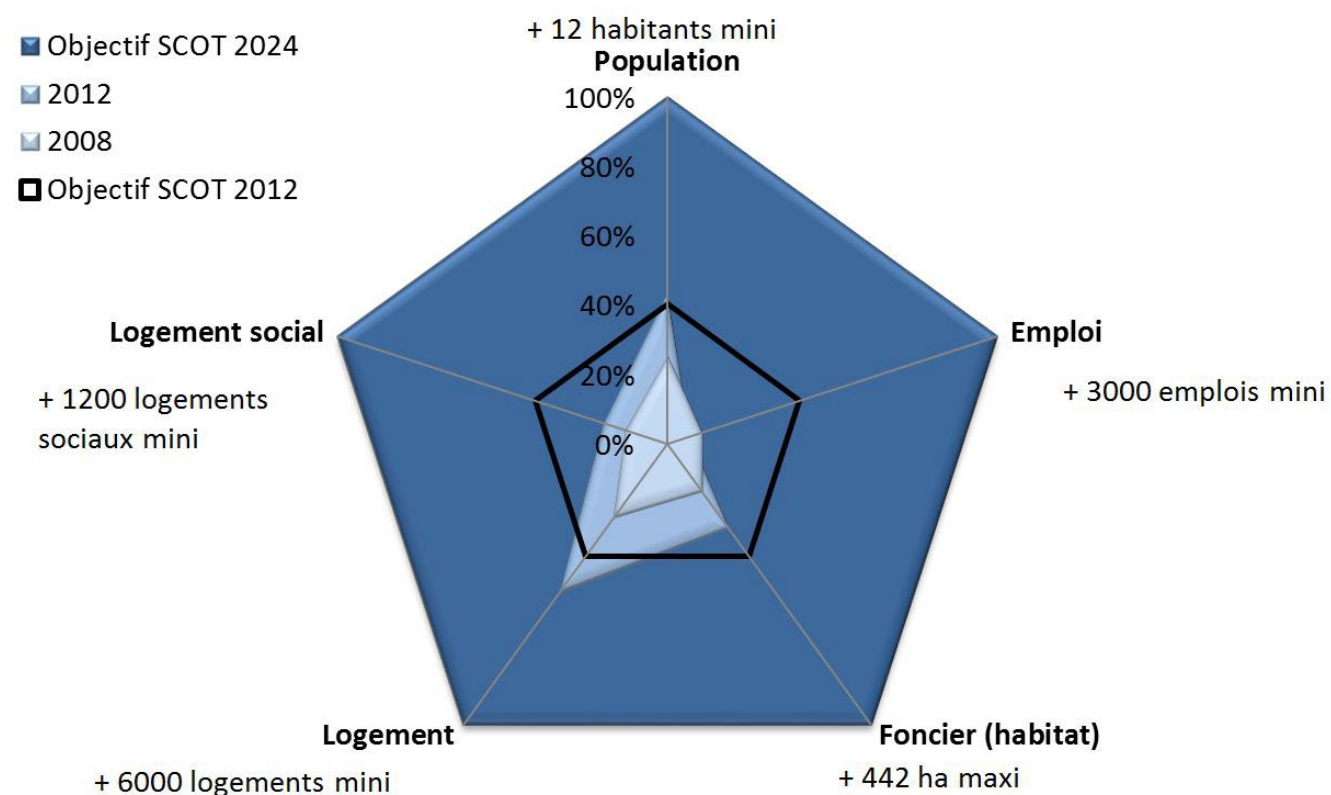
tré un bilan plutôt positif pour le territoire et un schéma sur lequel les collectivités se sont largement appuyées pour construire leurs documents de programmation et de planification. Ce bilan a permis d'estimer les impacts induits par le SCOT avant d'envisager un ajustement de sa stratégie territoriale.

Le rôle de la commission permet d'émettre un avis sur les documents d'urbanisme en cours d'évolution sur le territoire mais aussi sur les documents voisins et les documents de norme supérieure.

Réunie 1 fois en 2015, elle a eu pour objectif principal la diffusion du bilan à mi-parcours du SCOT.

La commission s'est également penchée sur les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux à suivre.

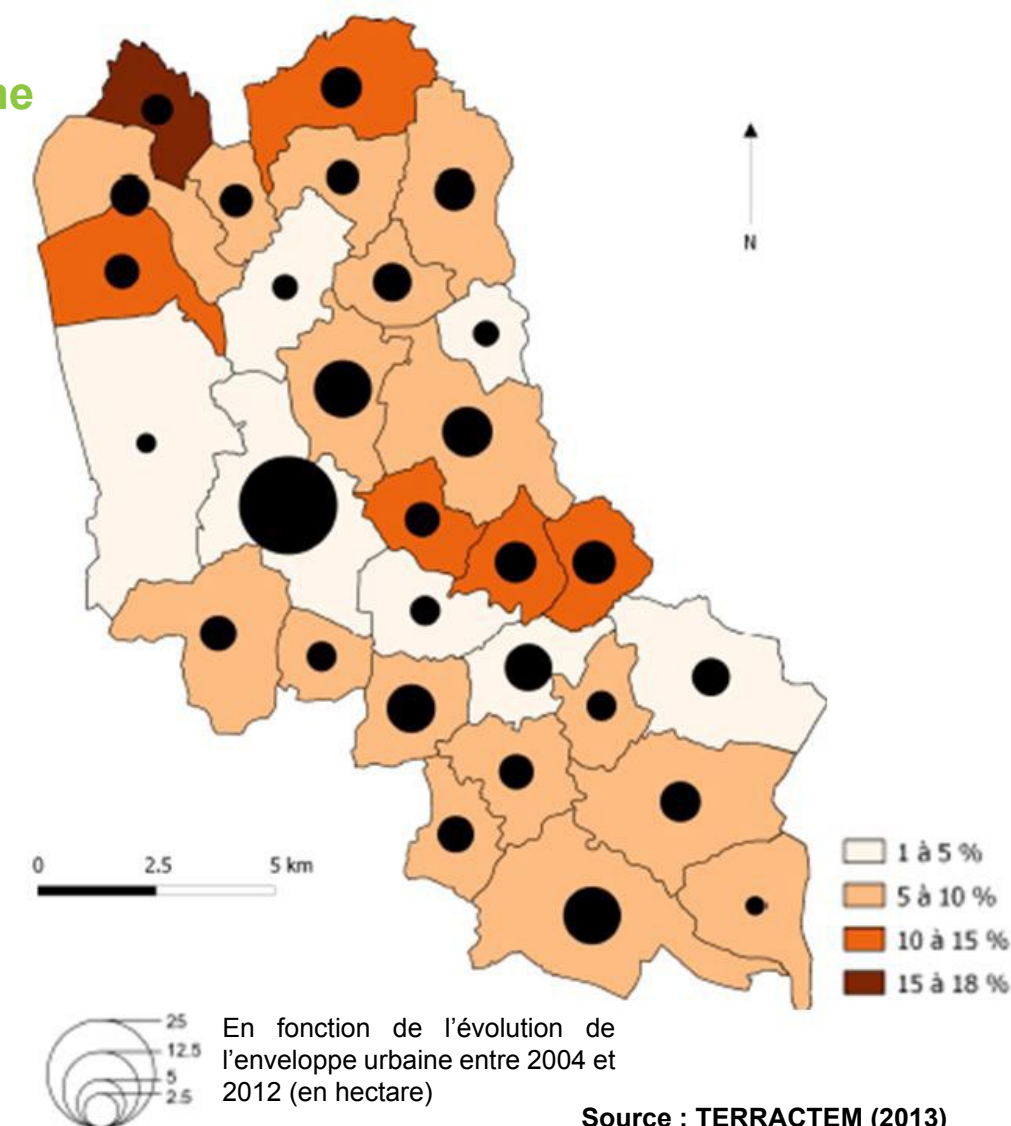
Le bilan du SCOT peut se résumer à travers le schéma suivant :



Source : TERRACTEM (2013)

Réalisation: Teractem 2013

Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2004 et 2012



Source : TERRACTEM (2013)

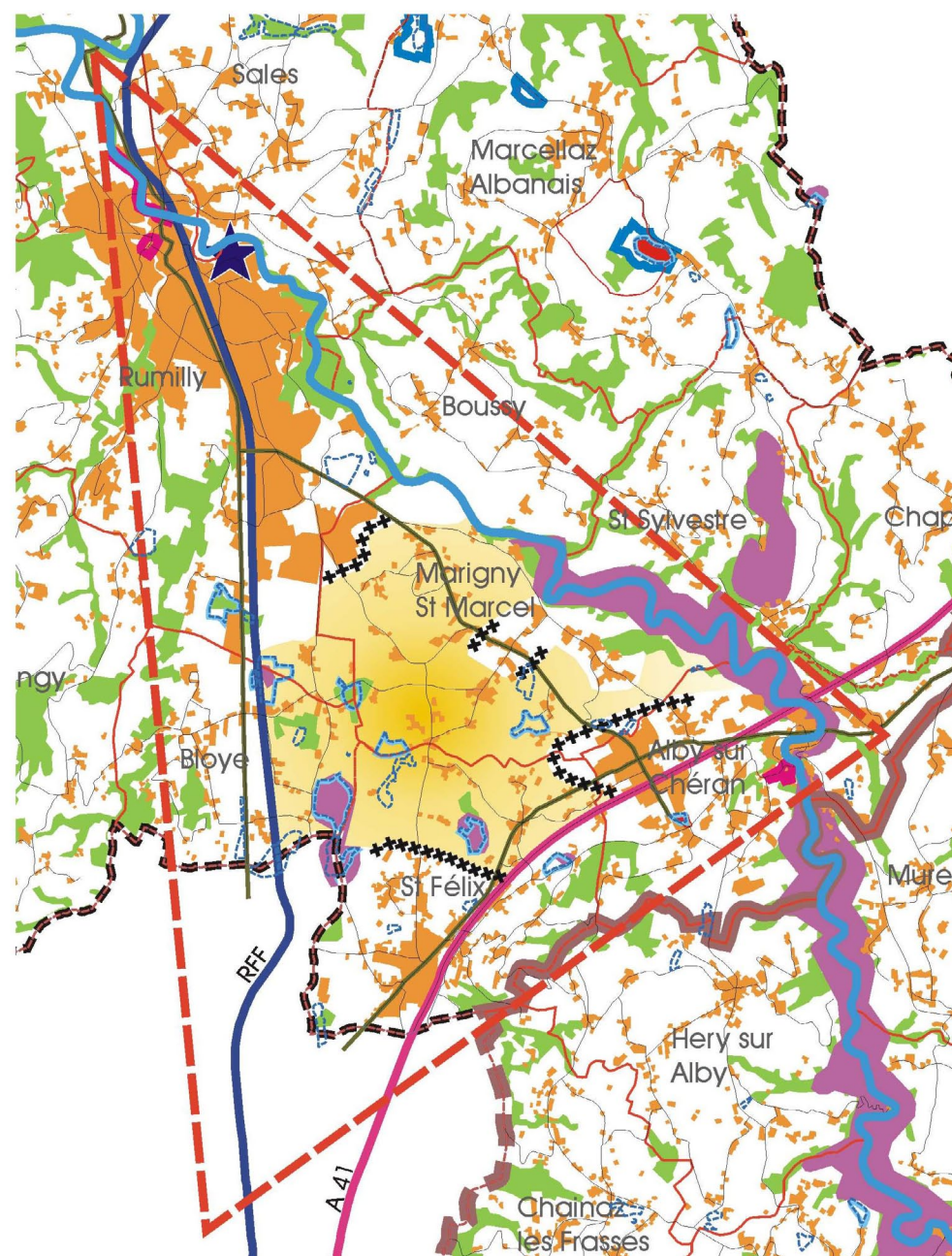


Le suivi des documents d'urbanisme

- Suivi du PLU de Marigny St Marcel et des PLUi du Pays d'Alby (arrêt prévu en juin 2016) et du Canton de Rumilly (arrêt prévu en 2019)
- Etudes des modifications du PLU des communes de Chainaz les Frasses, Héry-sur Alby, Rumilly, Thusy et Vallières
- Suivi des documents d'urbanisme des territoires voisins : élaboration SCOT Usse et Rhône, mise en œuvre du SCOT du Bassin Annécien, révision du SCOT Métropole Savoie

L'assistance aux communes sur l'élaboration d'une zone agricole protégée

Le SCOT a identifié en 2005 dans le triangle à enjeu **Rumilly - Alby-sur-Chéran - Albens** une zone agricole pérenne.



Carte extraite du Document d'Orientations Générales du SCOT de l'Albanais

Le SIGAL a poursuivi cette année encore son assistance technique, administrative et réglementaire au projet d'élaboration d'une **zone agricole protégée (ZAP) intercommunale**.

Le résultat de cette assistance a abouti à un rapport de présentation réalisé pour le compte des communes concernées (Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Saint-Félix et Rumilly) dans le cadre de la procédure.

L'enquête publique coordonnée par la mairie de Saint-Félix a eu lieu en janvier 2016.

 Zone agricole pérenne du triangle

 Limite d'urbanisation



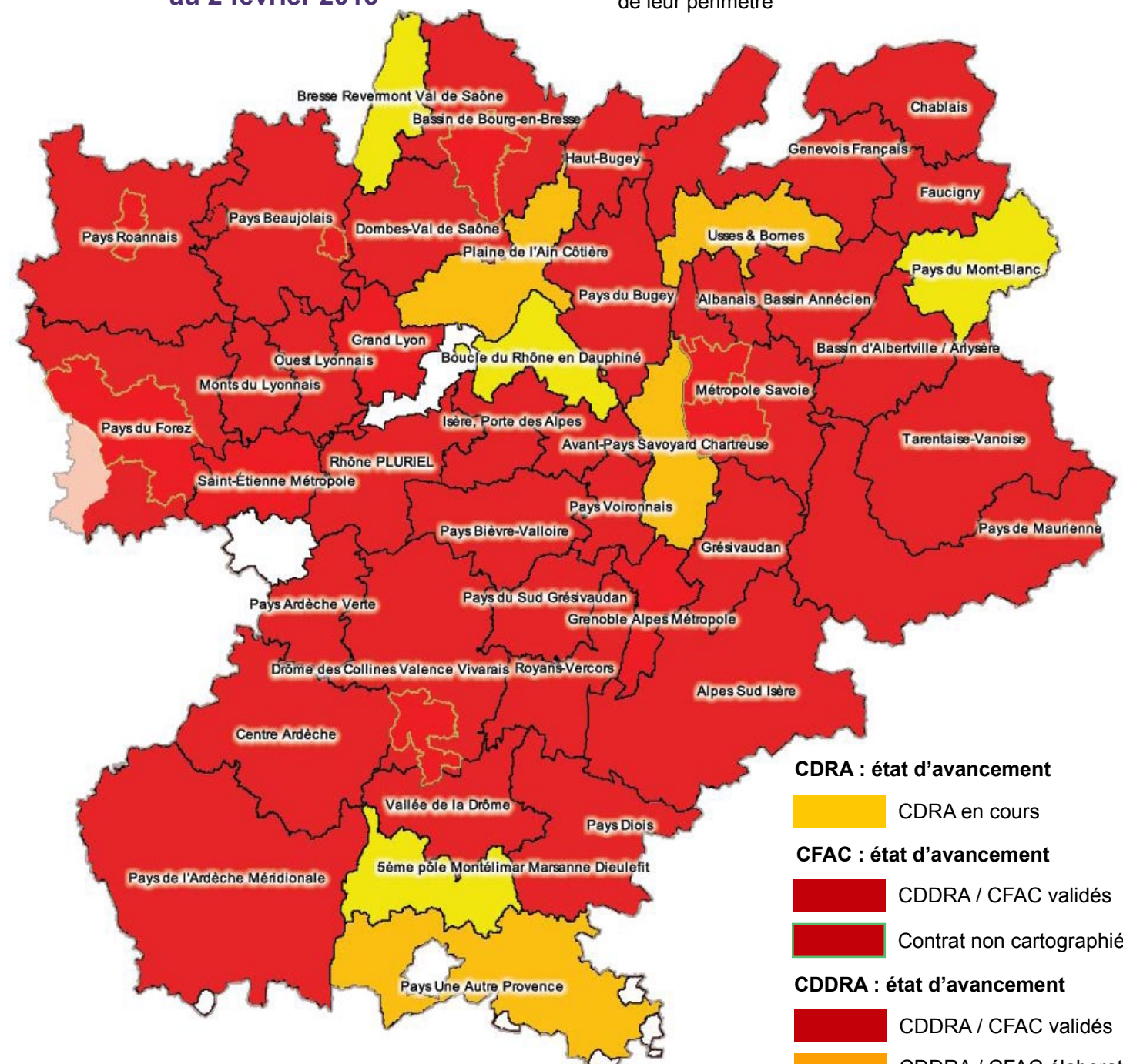
Qu'est-ce qu'un Contrat de Développement ?

Pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi selon ses spécificités, le **Conseil Régional Rhône-Alpes** a mis en œuvre les **Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes**. La signature d'un contrat avec la Région permet l'attribution d'une aide de 55 € par habitant pour 6 ans pour le financement de projets à portée intercommunale.

Etat d'avancement des Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et des Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC) au 2 février 2015

A la date du 16 octobre 2015 :

- **33 territoires** ont conclu avec la Région un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes comprenant 6 Conventions de Fonctions d'Agglomération et de Centralité
- **3 territoires** ont conclu une Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité couvrant l'intégralité de leur périmètre



CDDRA : état d'avancement

 CDDRA en cours

CFAC : état d'avancement

 CDDRA / CFAC validés

 Contrat non cartographié

CDDRA : état d'avancement

 CDDRA / CFAC validés

 CDDRA / CFAC élaboration

Région Rhône-Alpes



0 20 km

BDCARTO ©IGN-2006
Licence 2008-CISE27-1007
www.territoires.rhonealpes.fr

Le contrat de développement Rhône-Alpes 2001-2006

Le CDRA 2001-2006 était le premier contrat signé entre le territoire de l'Albanais et la Région Rhône Alpes et la première expérience de collaboration entre les deux cantons. Dès 2002, les deux communautés de communes se sont réunies pour créer le SIGAL qui a en charge la gestion de ce contrat et du SCOT.

Les grandes orientations choisies par le territoire ont été les suivantes :

- l'aménagement équilibré du territoire dont l'action principale a été l'élaboration du SCOT de l'Albanais
- favoriser le développement économique
- préserver et valoriser la qualité de vie du territoire
- consolider et valoriser l'identité de l'Albanais

Les actions

Le CDRA 2001-2006 était composé d'un **programme de 30 actions** dont la majorité était à portée intercommunale.

La quasi-totalité des actions ont été menées pour un montant moyen de **subvention régionale de 35%** soit **1 307 682 €**.

17 actions ont été pérennisées par le SIGAL ou les communautés de communes, dont :

- le suivi et l'animation du SCOT
- la création de produits randonnées pédestres, VTT et équestres en liaison avec les hébergements et les produits locaux
- la plate-forme d'information et d'orientation sur les emplois familiaux et les services de proximité

Le partenariat

Les deux communautés de communes ont instauré une logique de partenariat.

Les élus communaux et de la société civile (associations partenaires) se sont impliqués dans l'élaboration et le suivi des actions du Contrat.

Des relations ont été nouées avec les territoires voisins, elles ont été concrétisées à travers des « actions passerelles » menées sur l'Albanais, le Bassin annécien et les Usses et Bornes

Vous pouvez télécharger et consulter le bilan du 1er contrat de développement Rhône-Alpes 2001-2006 sur le site du SIGAL www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique Le territoire de l'Albanais / Contrat de développement Rhône-Alpes 2001-2006



Le contrat de développement Durable Rhône-Alpes 2009-2015

Dès la candidature, le territoire a souhaité que le **CDDRA 2009-2015** soit un outil de mise en œuvre des orientations définies par le **schéma de cohérence territoriale (SCoT)**.

Le **Développement Durable** a été une préoccupation pour cette nouvelle génération de contrat. Il s'inscrit dans la vision à long terme du SCoT et propose une intervention équilibrée dans les champs économique, social et environnemental.

Les axes de développement du CDDRA 2009-2015

Pour le second contrat signé en novembre 2009 avec la Région Rhône Alpes, le territoire a axé son projet sur les principes suivants :

- mettre en œuvre les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Albanais
- répondre aux 3 enjeux prioritaires du territoire : maîtriser la croissance de l'habitat et diversifier l'offre de logement
- mieux organiser les déplacements et offrir des alternatives à la voiture
- favoriser le développement économique pour un territoire d'équilibre et de qualité

Ce nouveau contrat est ambitieux ; il compte **29 actions** qui représentent un investissement global de 7 513 800 € pour le territoire dont :

- **2 243 800 € d'aide sollicitée auprès de la Région**
- **5 000 000 € environ à la charge des différents maîtres d'ouvrage**

Le **développement économique** est la priorité de ce contrat puisque 66% des actions portent sur ce thème (Economie, tourisme, agriculture).

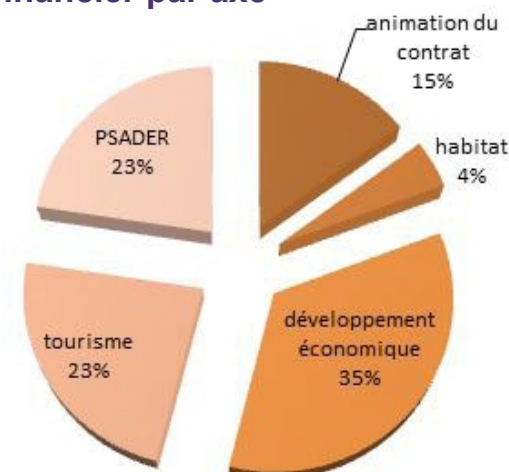
Clause de revoyure et Avenant

Un bilan du CDDRA a été fait à mi parcours, en octobre 2012. Il apparaît que **30.6% des crédits** étaient affectés à cette date et **18 actions sur 29 engagées**.

Le territoire a ensuite proposé un avenant au contrat qui prend en compte les nouvelles modalités régionales. Ainsi, l'avenant au contrat élaboré en 2012 a été présenté et validé par la Région au premier trimestre 2013.

Le CDDRA conserve le même objectif de mettre en œuvre les orientations du SCoT et concentre les moyens sur un nombre moins important d'actions. Initialement constitué de 29 actions, le contrat compte actuellement 22 actions réparti en deux grands axes : **l'Habitat et le développement économique qui concentre près de 80% du montant des subventions**. A ce jour, 18 actions sur 22 sont engagées et 40 % des crédits affectés.

Effort financier par axe



Une prolongation du CDDRA jusqu'au 31 octobre 2016

Suite au redécoupage des régions, la **nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes** va redéfinir sa politique territoriale.

L'enveloppe du CDDRA de l'Albanais n'étant pas entièrement consommée et des projets restant à réaliser, la Région a accepté la **prolongation d'un an du contrat** qui permettra de passer la période d'incertitude sur la poursuite de cette politique.

En parallèle, un **avenant d'ajustement financier** a été approuvé localement en mai 2015 et par la Région en octobre. Ceci permettra de consommer au mieux l'enveloppe.

Vous pouvez télécharger et consulter les documents sur le site du SIGAL www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique Le territoire de l'Albanais / Contrat de développement durable Rhône-Alpes 2001-2006

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Osez créer ou reprendre une entreprise !

Les « Oséades de l'entreprise » et les « Oséades de la création d'entreprise » n'ont fait qu'un en 2015. Sous l'appellation « Oséades », cet événement a offert à tous les dirigeants, créateurs, porteurs de projet, un concentré exceptionnel de 100 rendez-vous assurés par 80 experts du 1^{er} au 19 juin 2015 en Haute-Savoie.

Les Communautés de Communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly ont proposé aux personnes désireuses de créer ou reprendre une entreprise, de rencontrer gratuitement les opérateurs de la création d'entreprises le jeudi 11 juin à 18 heures dans l'hôtel d'entreprise « Alb'Espaces » autour d'une conférence puis d'entretiens individuels. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Un site internet : www.oseades.com vient compléter l'information

Le réseau
« Je crée en Rhône-Alpes »

Une trentaine d'organismes d'aide à la création-reprise d'entreprises de l'Albanais, du Bassin annécien et des Usses et Bornes s'organisent pour **aider mieux encore les porteurs de projet**. Sur les territoires de l'Albanais, du Bassin annécien et des Usses et Bornes (130 communes), près de 30 structures (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations) opérant dans le cadre d'une mission d'intérêt général, interviennent pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises à chaque phase de leur projet depuis l'idée jusqu'au suivi après la création.

Ce réseau lancé depuis le 29 novembre 2012 sous le nom de « Creafil » s'appelle dorénavant « Je Crée en Rhône-Alpes ».

Ensemble les opérateurs de la création d'entreprise ont édité une plaquette afin de mieux localiser la porte d'entrée des porteurs de projet en fonction de sa localisation, à l'échelle de la Haute-Savoie.

Un site internet :
www.jecree-en-rhonealpes.fr
vient compléter l'information

(R)éveille
la création
d'entreprise



Créateurs
d'entreprise
en Haute-Savoie

MAXIMISEZ VOS CHANCES DE SUCCÈS !



jecree-en-rhonealpes.fr

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

Le travail de restauration de la qualité de l'eau engagé depuis plus de 15 années par le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC), a permis une nette amélioration de la qualité des cours d'eaux de l'Albanais.

Néanmoins quelques problématiques de pollutions accidentelles sont encore présentes notamment à proximité des zones d'activités d'Alby-sur-Chéran et de Rumilly.

Une des priorités du SMIAC est de travailler à la prévention de ces pollutions, en collaboration avec les acteurs économiques (Artisans, PME et industries...) présents sur les zones d'activités concernées.

Pour mener à bien cette mission d'intérêt général, le SMIAC s'est entouré des différents acteurs locaux au sein d'un groupe de travail (SIGAL, CAE « Rumilly – Alby développement », Communautés des Communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly, représentants d'entreprises) avec pour objectif la rédaction d'un outil de sensibilisation (aperçu ci-contre) adapté à notre contexte.

Ce guide contient un condensé des gestes simples à mettre en œuvre et des comportements à risque pouvant être très facilement évités, ainsi que des aides techniques et financières que vous pouvez solliciter.



Initiative Grand Annecy



Dans le cadre de l'action passerelle des CDDRA du Bassin Annécien et de l'Albanais, la Région Auvergne Rhône-Alpes et les collectivités membres des CDDRA soutiennent également financièrement cette structure.

Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, initiée en 1999 par la Communauté de l'agglomération d'Annecy, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Elle propose un **service gratuit à destination de tout porteur de projet de création/reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais**, avec 3 missions complémentaires :

- valider le projet de création ou reprise
- financer le projet via différents dispositifs (prêt d'honneur)
- accompagner le développement de l'entreprise (conseils, accompagnement)

En 2014, 8 entreprises de l'Albanais ont bénéficié d'un prêt d'honneur et d'un accompagnement. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2009.

Un site internet vient compléter l'information :
www.initiative-grand-annecy.fr

Contrat Territoriaux Emploi Formation (CTEF)

Les **Contrat Territoriaux Emploi Formation (CTEF)** sont les volets « emploi formation » des CDDRA. Chaque année au vu de la réactualisation d'un diagnostic réalisé sur le territoire du Bassin Annécien, des Usses&Bornes et de l'Albanais, un **plan d'action** est décliné.

En 2014, des actions ont été mises en place, avec comme objectifs principaux :

- **priorité aux ressources humaines sur les domaines du tourisme et de la gérontologie** : des actions de mobilisation des employeurs pour les sensibiliser à cette question ont été mené sous forme de petit déjeuner, avec également des actions de formation pour des saisonniers et de mobilisation de demandeurs d'emploi autour des métiers d'aide à domicile
- **public en difficulté** : des actions de formation à destination du public jeune en insertion est ciblé

Securise'RA : accompagner les entreprises dans la professionnalisation et l'évolution de leurs pratiques RH

SECURISE'RA accompagne les entreprises dans la professionnalisation et l'évolution de leurs pratiques en matière de Ressources Humaines (RH), en mettant à leur disposition un appui conseil gratuit réalisé par des cabinets de consultants spécialisés, sélectionnés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette action collective a pour objectif de professionnaliser les dirigeants sur la gestion des Ressources Humaines, faire des Ressources Humaine un véritable levier de la croissance des entreprises et accompagner l'entreprise dans la mise en place d'outils pour piloter ses ressources humaines.

Dans le cadre des accompagnements SECURISE, 8 thématiques RH peuvent être travaillées :

- Elaboration d'une stratégie RH

- Conditions de travail, pénibilité, sécurité, santé au travail
- Recrutement, intégration, fidélisation et reconnaissance des salariés
- Management
- GPEC, développement des compétences, évolution professionnelle
- Organisation du travail
- Relations de travail, climat social, dialogue social
- Promotion de la diversité

Ce sont **3 entreprises de l'Albanais qui ont pu y participer** : **Copy Serv Info(CSI), Technologies&Habitat et Baby-Boom**. Elles ont ainsi bénéficié de 6 temps collectifs et 1.5 jours d'accompagnement individuel gratuits, car pris en charge intégralement par la Région.

Bourse de locaux et de terrains pour les entrepreneurs en Albanais

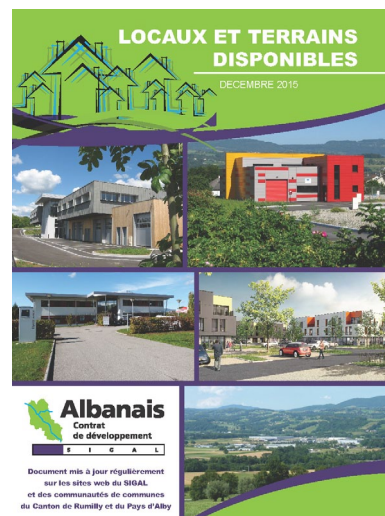
Dans le cadre de l'action « promotion économique du territoire » du CDDRA, le service développement économique a mis en place une bourse des locaux dont les cibles sont les entreprises désireuses de s'implanter sur l'Albanais et aux propriétaires qui souhaitent vendre ou louer leur local.

L'objectif est de mettre en relation propriétaires de locaux et futurs acheteurs ou locataires.

Plus précisément, il s'agit d'une brochure présentant des locaux publics et privés ainsi que des terrains disponibles, mise à la disposition des entrepreneurs désirant s'implanter sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de la Communauté de Communes du Pays d'Alby ; au sein de l'Eco-parc tertiaire de Madrid à Rumilly, de la Zone d'activités économiques d'Orsan à Saint-Félix et de la zone Espace Leaders à Alby-sur-Chéran.

A destination des propriétaires, c'est également une possibilité supplémentaire de diffuser leurs annonces de location ou de vente de locaux (bureaux et ateliers).

Ce document mis à jour régulièrement, est téléchargeable sur les sites Internet du SIGAL et des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby.



Pour plus de renseignements sur l'économie de territoire, retrouvez des focus sur l'industrie, l'artisanat et le commerce en Albanais, ainsi qu'un état des lieux sur la création d'entreprises en Haute-Savoie sur le site web du SIGAL www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique Economie / Mieux connaître l'économie du territoire

COMMERCE ET ARTISANAT

Qu'est-ce que l'action pour le commerce et l'artisanat ?

De septembre 2011 à août 2015, le SIGAL a mené le programme **Action pour le Commerce et l'Artisanat (ACAA)** en faveur du développement du commerce et de l'artisanat sur le territoire des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby.

Ce dispositif a permis avec l'appui de partenaires (chambres consulaires, unions commerciales...) de mobiliser différentes aides financières (Etat, Région Rhône-Alpes, Département de Haute-Savoie, mais aussi des communes) pour **dynamiser et renforcer l'action commerciale et artisanale en zone rurale**.

L'action commerce et artisanat répond à 5 enjeux principaux

Pour contrecarrer les tendances, le programme d'action de la 1^{ère} phase a été établi afin de répondre à 5 principaux enjeux :

- Favoriser le maintien de la position concurrentielle de la filière alimentaire
- Améliorer l'attractivité des pôles d'hyper proximité et de proximité
- Renforcer la position concurrentielle du centre-ville de Rumilly en non alimentaire
- Accompagner les mutations des filières artisanales
- Améliorer l'adaptation de la filière restauration

Les actions du programme

Le Cout global prévisionnel du projet s'élève à **1 454 907,00 €**

Le Financement est assuré de la manière suivante :

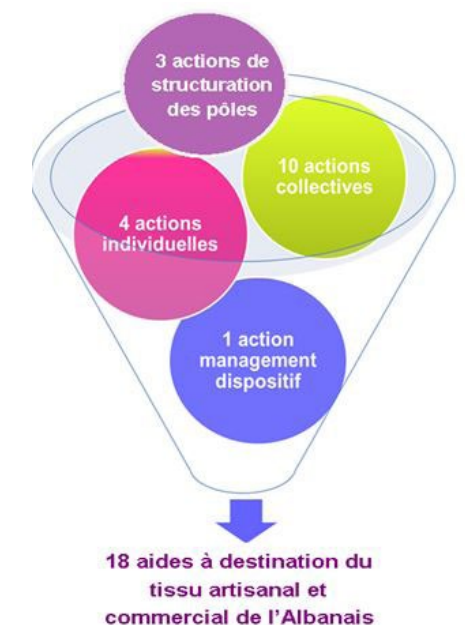
- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) : 297 628, 00 €
- Collectivités : 378 701, 00 €
- Région : 46 526, 00 €
- Conseil Départementl de Haute-Savoie : 15 000,00 €
- CCI / CMA : 42 372, 00 €
- Professionnels 621 000, 00 €

Evaluation globale du déroulement et de l'impact de cette phase 1

Le délai classique d'un projet est de 3 ans mais au regard des délais d'instruction d'un dossier et la refonte du dispositif FISAC en 2012 et 2014, le territoire a sollicité la prolongation d'une année de la démarche pour permettre de **mener l'ensemble des projets notamment ceux des artisans qui se sont implantés en zone d'activités**.

En effet, si en 18 mois l'enveloppe des aides individuelles pour la modernisation était attribuée à 95 % et les aides collectives à 90 %, **du temps a été nécessaire à la réalisation de certains projets**.

Scindée en 2 types d'actions différentes, cette première phase permet d'une part **l'obtention d'aides directement versées aux commerçants et artisans** désireux de faire se professionnaliser et de moderniser leur outil de travail afin de développer leur activité ; et d'autre part **la mise en œuvre d'actions plus globales**, portées par les acteurs économiques locaux et les communes, visant au **développement économique de centre-bourgs, de certaines filières ainsi qu'à leur professionnalisation**.



Au final **85.5 % de l'enveloppe FISAC** a été consommée.

Le FISAC se veut être **une procédure dite multi-partenaire**, à plusieurs niveaux. C'est ce qui a été constaté par les membres du SIGAL lors de la concrétisation de la 1^{ère} phase, qui ont vu naître et se développer principalement 2 types de partenariats :

- Partenaires financiers
- Partenaires relais

Les partenaires suivants ont participé au financement de l'opération :

- Le SIGAL porteur du FISAC de l'Albanais
- Les communes du territoire
- Le conseil départemental de Haute-Savoie
- Le conseil régional Rhône-Alpes
- La chambre de commerce et de l'artisanat de Haute-Savoie
- La chambre des métiers de Haute-Savoie
- L'union des commerçants de Rumilly Albanais (seule existante sur le territoire)

Les partenaires relais, nous ont quant à eux beaucoup aidés en matière de communication, d'information et de transmission de dossiers :

- **Initiatives Grand Annecy, du réseau France Initiative**, qui a très rapidement intégré les aides dont nous pouvions faire bénéficier les porteurs de projet et qui nous a envoyé un grand nombre de dossier (pas tous éligibles malheureusement)
- **L'association Artcom 7, le Comité d'Actions Economique**, ainsi que la presse locale, qui ont été d'importants relais d'information, de par leur propre chef, auprès des publics commerçants et artisans

- **Les banques au niveau local**, ainsi que **les notaires et avocats du secteur** ont également rapidement pris l'habitude de nous contacter lors de vente de fonds, ou de projet de développement
- **Les bénéficiaires de subvention** qui ont été nos meilleurs porte-paroles auprès des professionnels
- **Les élus** qui se sont impliqués et sont allés au contact des commerçants et artisans pour leur faire part des possibilités de subvention qui étaient offertes



Restructuration du centre ville de Rumilly et reconversion site de l'hôpital	Étude finalisée début 2015. Validation de la commercialité de la zone, pistes pour reconstruire une politique commerciale	Coût = 43 559,00 € FISAC = 8711,80 €
Les projets de pôle (aide à destination des communes bourg pour des études de commercialités)	Aucune commune n'a donné de suite	-
Aménagement de la rue des Boucheries	Reconnexion de la zone commerçante du centre-ville aux parkings de proximité, amélioration de l'ambiance	Coût = 130 017,00 € FISAC = 9358,00 €
Le soutien à la filière alimentaire (CMA)	Une étude alimentaire (présenté au Comité de Pilotage de mai 2013) Veille économique sectorielle Conseil auprès d'artisans	Coût = 31 178,00 € FISAC = 10 289,00 €
Promotion filière alimentaire Volet I : circuits courts (SIGAL/CMA)	Connaissance des circuits courts alimentaires	Action réalisée en interne, avec le CLD et dans le cadre de l'étude alimentaire – pas de coût propre
Promotion filière alimentaire Volet II : la semaine du goût (CMA)	Intervention de 7 professionnels dans 19 classes élémentaires en 2012 et 2013 Bon retour des professionnels, des élèves et des enseignants	Coût = 7579,00 € FISAC = 2274,00 €
Charte enseigne et façades (Rumilly)	Charte d'enseigne validée en 2011, depuis une vingtaine de dossiers de modification d'enseignes ont été soumis. Des difficultés d'application suite au changement d'Architectes des Bâtiments de France L'accompagnement des commerçants initialement prévu n'a pas été réalisé	Coût = 20 400,00 € FISAC = 4 500,00 € CDDRA = 1 176,00 €
Information signalétique (Rumilly)	Action non mise en oeuvre	-

Promotion des marchés (SIGAL)	Dynamisation du marché de Rumilly le samedi : recherche de nouveaux commerçants, animation... Promotion de l'ensemble des marchés du territoire (plaquette)	Coût = 12 905,00 € FISAC = 4 259,00 € CDDRA = 3 139,00 €
Soutien à la dynamique collective des Unions Commerçantes	Animation lors des fêtes de fin d'années 2012 qui a permis de relancer la dynamique de l'UCRA (2 ans après) : animations plus nombreuses, augmentation du nombre d'adhérents	Coût = 36 906,00 € FISAC = 7 017,00 € CDDRA = 7 016,00 €
Attractivité de la filière restauration (CCI)	Accompagnement de 8 restaurants de façon individuelle : évaluation qualité de service, des attentes et besoins, plan d'actions	Coût = 25 312,00 € FISAC = 7 680,00 €
Optimisation du point de vente (CCI)	Accompagnement individuel et collectif de 11 commerçants	Coût = 10 382,00 € FISAC = 3 408,00 €
Animation du dispositif	Embauche d'une chef de projet FISAC au SIGAL de avril 2011 à mars 2013 pour : • Communiquer sur le dispositif • Aider les entreprises pour les dossiers • Réaliser le suivi administratif et financier • Mettre en œuvre certaines actions	Coût (avec communication) = 88 140,00 € FISAC = 15 000,00 € Conseil Départemental = 15 000,00 € CDDRA = 34 771,00 €

Au total, 8 actions collectives ont été mises en œuvre sur le territoire pour un total de 333 778 € investis pour le territoire par les maîtres d'ouvrage :

- Chambres consulaires : 51 099,00 €
- UCRA : 22 873,00 €
- Ville de Rumilly : 170 231,00 €
- SIGAL : 35 154,00 € (hors temps préparation du dossier de candidature et animation depuis 2013)

Bilan des aides à la modernisation

Les aides directes aux entreprises étaient réparties selon quatre types d'aide : **2 destinées aux commerçants et 2 aux artisans.**

Un taux de subvention unique à 40% dont 20% FISAC et 20% collectivités locales a été retenu mais les plafonds d'éligibilité ont été différenciés en fonction de l'objectif de l'aide.

Les aides pour les commerçants concernaient l'aide à **la modernisation du point de vente** d'une part et **l'aide au développement de l'outil de production en alimentaire**. Pour les artisans, il s'agissait d'aider à **la modernisation de l'outil de production et à l'implantation en zone d'activités.**

9 entreprises artisanales et 34 commerces soutenus. Ce sont des effets positifs pour les artisans : la moitié des entreprises artisanales aidées ont embauché au moins une personne dans l'année qui a suivi les investissements (ou en anticipation) principalement pour les aides à l'implantation en zone d'activités.

Pour les commerces, nous notons une meilleure attractivité du local qui a **amélioré l'environnement urbain** et s'est parfois traduit par **une plus forte fréquentation.**

Montant investi sur le territoire par les professionnels : 1 727 327,00 € (hors achat de mur ou construction)

Co-financements :

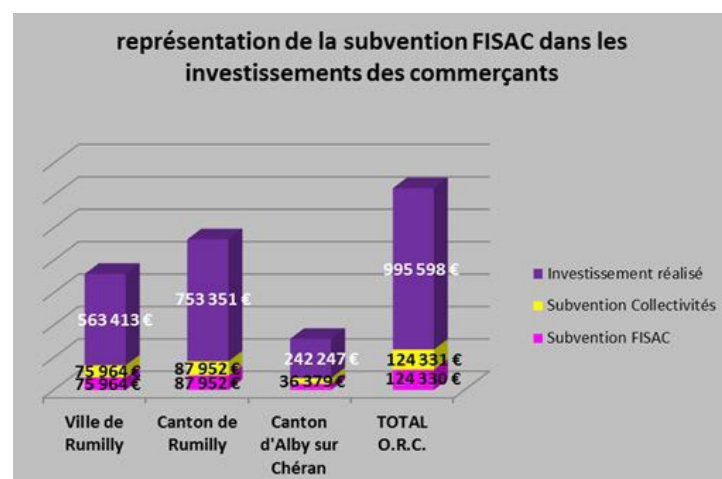
- FISAC = 192 731,00 €
- Communes = 125 256,00 €
- SIGAL = 67 475,00 €



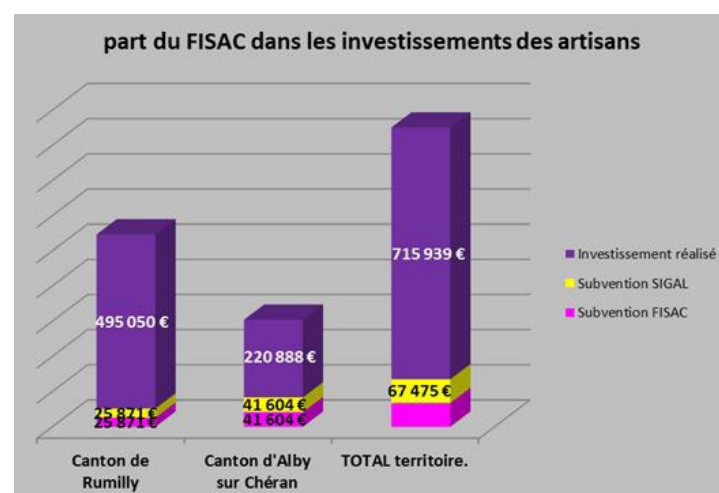
Analyse quantitative des apports des aides à la modernisation sur le territoire

L'effet levier du dispositif

Pour les commerçants, la part de la subvention publique représente 23 % de l'investissement, part assez uniforme pour l'ensemble du territoire.

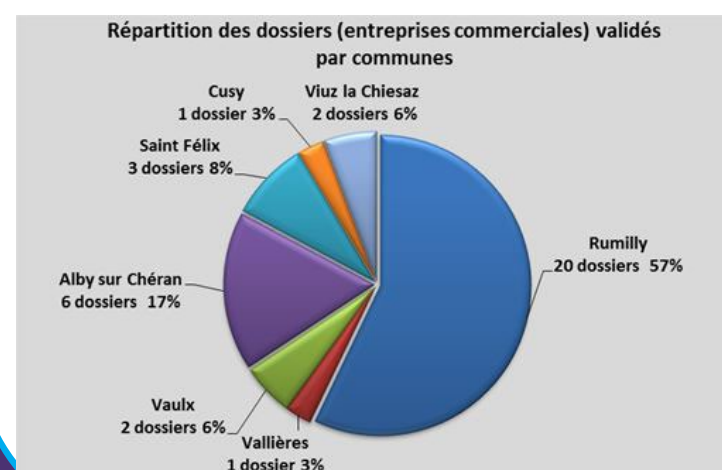


Pour les artisans, la part de subvention publique s'élève à 9.4% de l'investissement ce qui s'explique par des investissements plus lourds que les commerçants.



Répartition des entreprises aidées : commerciales / artisanales

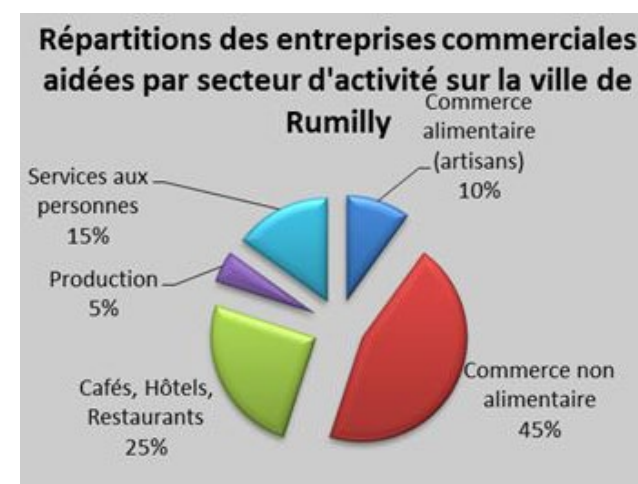
On note que la répartition des entreprises aidées est assez conforme à la répartition des entreprises sur le territoire. On remarque également que le nombre de dossiers est plus important dans les communes où les élus se sont fortement impliqués dans la diffusion de l'information sur le dispositif.



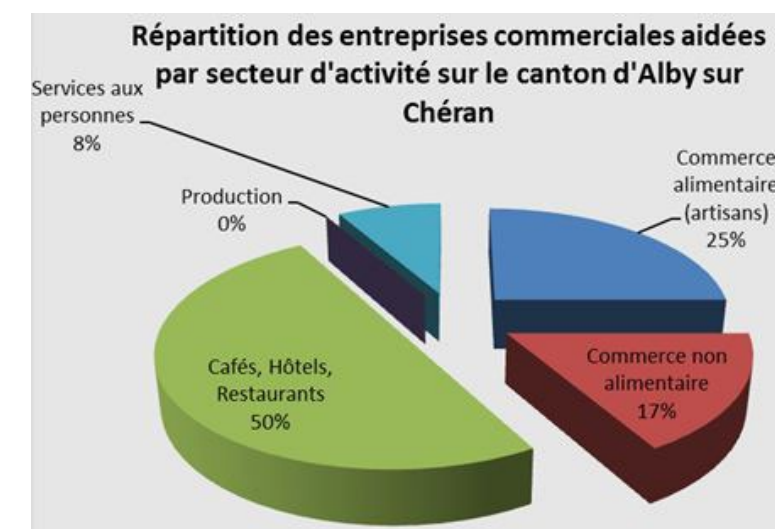
Par contre, le nombre d'entreprises artisanales aidées est légèrement supérieur sur le territoire du Pays d'Alby alors que le nombre d'entreprises est plus faible.

Identification des secteurs d'activités principalement aidés

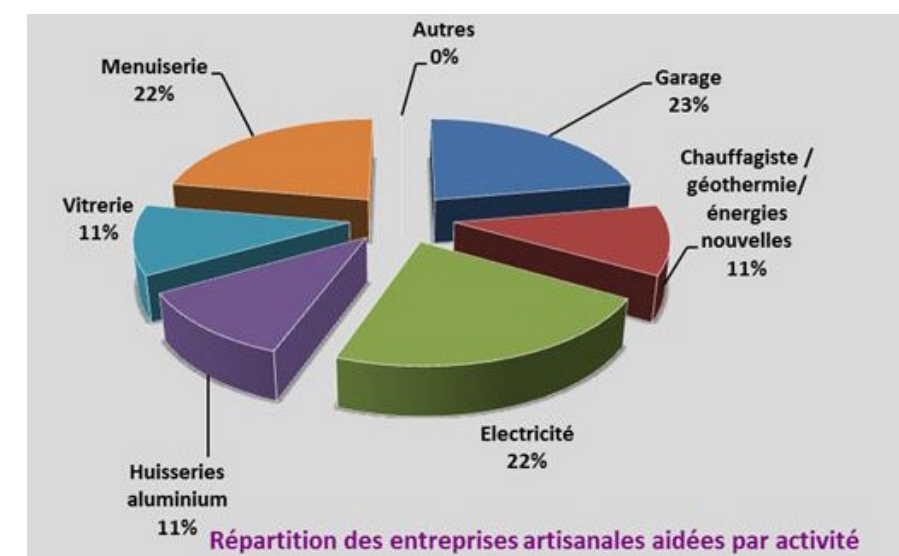
Pour le secteur commercial, sur la ville de Rumilly, on remarque une prépondérance des commerces non alimentaires.



Par contre, sur le territoire du Pays d'Alby, les cafés-hôtels, restaurants sont sur-représentés.



Concernant les artisans on note un nombre important d'entreprises liées à la construction ce qui correspond au profil du territoire qui compte une forte proportion d'entreprises du BTP.



Analyse qualitative

L'enquête

Une enquête de satisfaction a été envoyée aux porteurs de projet ayant bénéficié d'une subvention à la modernisation.

25 entreprises ont été sollicitées pour répondre à cette enquête et environ la moitié a répondu. Toutes s'accordent sur le fait que la procédure a été rapide et relativement simple notamment du fait d'un accompagnement de qualité.

Pour tous les investissements effectués ont permis d'améliorer leur outil de travail soit en production (confort des machines) soit en visibilité (vitrines..).

Pour certains l'aide publique a permis d'améliorer leur projet de départ (décoration, façade..) ou de le réaliser plus rapidement.

PSADER

Territoire et modernité : une agriculture dynamique

Historiquement l'Albanais a toujours été considéré comme **le grenier à blé de la Haute-Savoie** grâce à son climat favorable et à des terrains de bonne valeur agronomique. Actuellement, son agriculture est toujours très présente et dynamique, avec plus de **430 actifs agricoles** sur **270 exploitations**, dont 75 % sont pérennes à 10 ans.

Avec **190 producteurs**, plus de **10 000 bovins** et **40 millions de litres**, **le lait est la production phare du secteur**. Ce lait est collecté et transformé en fromages dans **5 coopératives**, principalement en Tomme et Emmental de Savoie (IGP), mais aussi en Gruyère, Raclette, Abondance (AOC) et Tome des Bauges (AOC).

Les autres exploitations sont très diversifiées avec notamment du maraîchage, de l'arboriculture, de l'horticulture, de l'élevage bovins viande, caprins, volailles... **Plus de 35 exploitations** assurent la transformation et la vente de leurs produits à la ferme ou sur les marchés.

Les enjeux pour l'avenir de l'agriculture de l'Albanais

- **préserver l'espace agricole face à l'urbanisation**, notamment grâce au **SCoT de l'Albanais**
- conforter **l'activité laitière** pour son rôle économique sur le territoire (emplois agricoles et en fromageries)
- favoriser **la restructuration des exploitations et l'installation des jeunes**
- **diversifier les productions** et répondre à la demande des consommateurs locaux
- prendre en compte l'environnement : **eau, biodiversité, énergie**



Actions du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

La Région Rhône-Alpes accompagne les collectivités locales, les agriculteurs et plus largement l'ensemble des acteurs d'un bassin de vie inscrit dans le périmètre d'un **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)** ou d'un **Parc Naturel Régional (PNR)** dans la mise en œuvre d'un **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)** de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les actions du PSADER sur le territoire de l'Albanais comportent une stratégie en **3 objectifs** :

Renforcer le potentiel économique de l'agriculture du territoire

« **En favorisant la diversification de l'agriculture notamment vers les filières bio** » afin que les agriculteurs puissent avoir plusieurs sources de revenus et être moins vulnérables face aux mutations et variations des cours. Dans le cadre de cette action, un partenariat a été mené avec le Conseil Local de Développement sur la question de l'approvisionnement local de la restauration collective qui a permis de faire une enquête auprès des lieux de restauration et d'en faire un film pour illustrer les expériences et organiser des débats.

« **En pérennisant les outils de collecte et de transformation du territoire** » et en rendant ainsi les coopératives moins vulnérables à la pression de grands groupes. Les circuits de collecte seront rendus plus cohérents ainsi le nombre de trajets par camions sera moins important.

« **Les échanges fonciers en culture** » seront aussi encouragés dans un souci de diminution du nombre de déplacements sur les routes et afin de tenter de regrouper les centres d'exploitations.

Améliorer la multi-fonctionnalité de l'espace

« **En préservant les paysages boisés et en gérant leur ouverture au public** ».

Certains de ces espaces sont une particularité de l'Albanais (Châtaigneraies, vergers de plein vent...), mais leur entretien est parfois rendu difficile par la multiplication des propriétaires ou le manque de savoir-faire, il est donc important de les préserver.

De plus, ces espaces sont des lieux importants de détente pour les habitants du territoire et des territoires voisins, leur accessibilité doit être maintenue.

« **définir des plans de gestion pour sauvegarder les prairies sèches** » qui sont des milieux fragiles et une originalité de nos paysages. Un inventaire a été effectué lors du précédent CDRA.

Améliorer la prise en compte du volet « énergie » dans la production agricole

Vous pouvez télécharger et consulter les documents liés aux actions PSADER (enquêtes, synthèses, bilans, rapports, plaquettes) sur le site web du SIGAL www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique Economie / Une agriculture dynamique / Actions PSADER



La protection des vergers de plein vent en Albanais

Dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA), le SIGAL agit pour préserver les pré-vergers en Albanais par le biais d'actions de valorisation et de prévention.

Les pré-vergers sont encore très présents dans l'Albanais et forment une trame paysagère spécifique. Variétés locales et anciennes se sont multipliées au cours des derniers siècles et apportent desserts et jus aux consommateurs.

Malheureusement ces arbres disparaissent par manque d'entretien et prolifération du gui. Avec eux un patrimoine paysager, génétique et écologique disparaît.

Devant ce constat, le territoire a soutenu la création de l'association Croësons et Carmaniules et appuie ses actions notamment la création d'un verger conservatoire à Moye qui rassemble aujourd'hui plus de 200 variétés de fruits.

Une action de sensibilisation des propriétaires d'arbres fruitiers est également menée depuis plusieurs années. Elle vise par le biais de démonstrations de taille à inciter les habitants à préserver ce paysage.

Une étude menée par les collectivités a récemment montré que les fruits issus de ces vergers pouvaient être valorisés économiquement.

Afin d'inciter les propriétaires d'arbres fruitiers à les entretenir ou à en replanter, l'association Croësons et Carmaniules et le SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais) en collaboration avec la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et l'entreprise Thomas Leprince proposent ont mené une action pour aider les propriétaires à entretenir ou replanter des arbres. Ainsi des guides de plantation et entretien des arbres ont été créés et en novembre 2015, ce sont 200 plants qui ont été commandés et remis. Devant le succès de cette action de replantation, l'opération est renouvelée pour 2016.



HABITAT

Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

Régit par le **Code de la Construction et de l'Habitation**, le **programme local de l'habitat (PLH)** est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Pour une durée de 6 ans, le plan d'action définit à l'échelle d'un territoire les objectifs et les principes d'une politique visant à **répondre aux besoins en logement et hébergement**, à **favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale** et à **améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées** en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le programme est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres.

Suite à un diagnostic réalisé lors du premier **Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA)** en partenariat avec

les territoires voisins du Bassin Annecien et des Usses et Bornes, **les communautés de communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly ont signé un Programme Local pour l'Habitat (PLH) en 2009**. Chaque communauté de communes a donc défini et mis en oeuvre son propre programme.

Cependant, **certaines actions transversales sont portées par le SIGAL** et intégrées dans le **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)**. Ce dernier permet de co-financer l'animation de ces programmes et des actions de communication.

Un avenant au CDDRA a été validé en mars 2013 : certaines actions PLH ne sont plus co-financées par la Région Rhône-Alpes. L'année 2014 représente la 5ème et avant dernière année d'application du PLH, que ce soit pour le territoire du Pays d'Alby ou du canton de Rumilly.

Prorogation du Programme Local de l'Habitat au sein des 2 intercommunalités

Une disposition introduite par la loi ALUR du 24 mars 2014 dans le Code de l'urbanisme permet à un EPCI qui s'est engagé dans l'élaboration d'un PLUi habitat de proroger son PLH qui arriverait à terme avant la mise en vigueur du nouveau document d'urbanisme afin de **maintenir une continuité dans l'application de sa politique locale**.

En vue d'assurer une continuité de la politique locale de l'habitat, notamment sur les aides aux communes et bailleurs pour la production de logements aidés en Albanais, il est apparu nécessaire de proroger les PLH actuels pour une durée supplémentaire et jusqu'à l'approbation des PLUi

élaborés par les communauté de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby.

Ainsi après accord du Préfet de département, **les 2 intercommunalités ont prorogé leur PLH, pour une durée de trois ans renouvelable une fois** :

- Par délibération le 27 avril 2015 (Communauté de Communes du Canton de Rumilly)
- Par délibération le 26 janvier 2015 (Communauté de Communes du Pays d'Alby)

Un bilan final des programmes appliqués entre 2009 et 2015

Les communauté de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby présenteront **un bilan final à l'échéance des 6 ans**, comme prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation. Ils seront entendus par le **Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement** qui émettront un avis.

Les éléments de bilan sont présentés :

- **Page 35 pour le Programme Local de l'Habitat (PLH)** appliqué sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- **Page 42 pour le Programme Local de l'Habitat (PLH)** appliqué sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alby

Le PLH de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

12 ACTIONS		
Axe n°1 : Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat	N°1	Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
	N°2	S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommunales
Axe n°2 : Garantir l'équilibre social de l'habitat	N°3	Proposer une assistance technique aux communes
	N°4	Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitat intermédiaires
	N°5	Mutualiser les efforts de production de logements aidés (Communauté de Communes)
	N°6	Inciter à la production d'une offre en accession sociale à la propriété
Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat	N°7	Aide à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Région QEB
	N°8	Sensibiliser et inciter aux comportements responsables dans l'habitat
Axe n°4 : Répondre aux besoins spécifiques de logements et d'accueil	N°9	Animer le Programme d'Intérêt Général Départemental
	N°9 Bis	Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albanais
Axe n°5 : Suivre et piloter le PLH	N°10	Animer le PLH (SIGAL)
	N°11	Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH
	N°12	Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

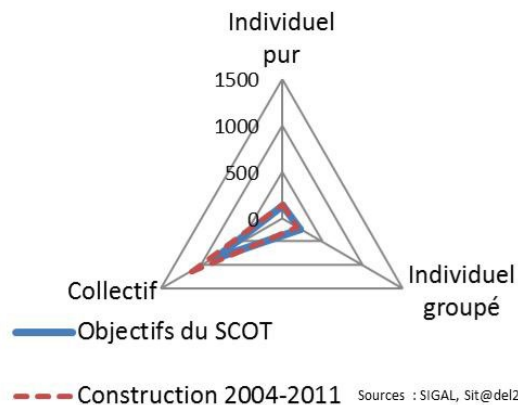
En 2015, La Région Rhône-Alpes participe aux financements de ces actions dans le cadre du CDDRA de l'Albanais.



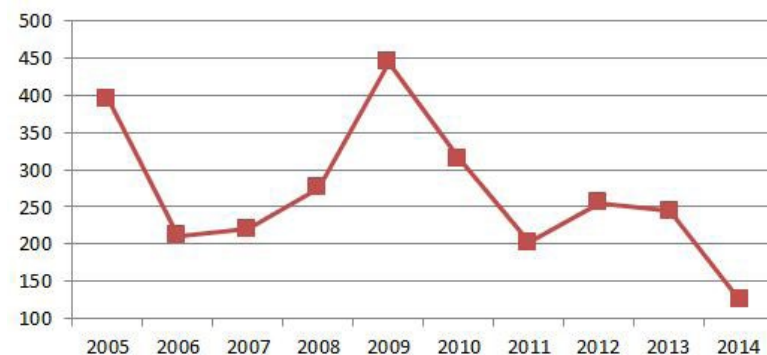
Axe n°1 : Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat

- **Taux de croissance annuel moyen** : +2,19% entre 1999 et 2005 et +1,9% entre 2005 et 2012.
- **Consommation foncière** : 1250 m² par logement en 2005, 407 m² par logement en 2012
- **Forte croissance démographique** (> Haute-Savoie: 1,18% entre 1999 et 2005, 1,4% actuellement) **mais différenciée suivant les communes** (0 à +4%)
- **Parc de logements** marqué par la domination de l'habitat individuel en dehors de Rumilly **qui se tourne progressivement vers des formes plus compactes** (graphe gauche)
- **Forte dynamique de construction neuve** (graphe droite)
- **Mises en chantier** à peu près stables depuis 2004, léger pic en 2008-2009, tendance diminution depuis 2013

Réalisation des objectifs de construction dans la ville centre :



Nombre de logement commencés > 104 % / objectifs :



On est très légèrement supérieur aux objectifs de construction neuve, tous logements, prévus par le SCOT et repris par le PLH

- Objectifs: 1518 (253 logements/an)
- Résultats: 1586 (264 logements/an)
- Résultat période précédente: 296 nouveaux logements / an en moyenne entre 1999 et 2005

BILAN

- Consommation foncière en baisse et densification
- Augmentation du nombre de communes avec des logements aidés
- Volonté au démarrage mais manque d'outils appropriés (stratégie foncière)



Axe n°1 : Garantir l'équilibre social de l'habitat

Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti

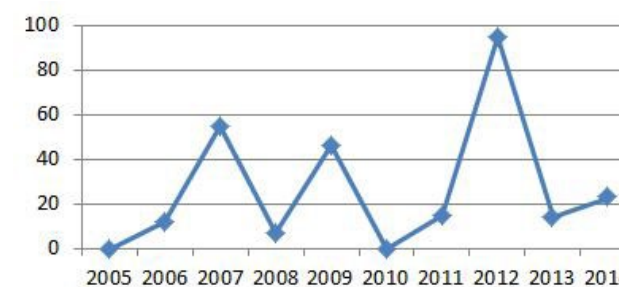
et améliorer la qualité environnementale de l'habitat

- **Taux logement social**: 11,7% (12% en 2005)
- **Parc de logements aidés concentré sur la ville centre** : 93% (95 % en 2005)
- **Nb de communes avec du logement aidé**: 10 (6 en 2005)
- Faible part du locatif malgré une construction dynamique (graphe gauche)
- Des ménages aux ressources plus modestes mais dont le niveau augmente progressivement (CSP moyennes)
- Des logements aidés toujours concentrés sur la ville centre Rumilly, mais augmentation des communes qui en comportent

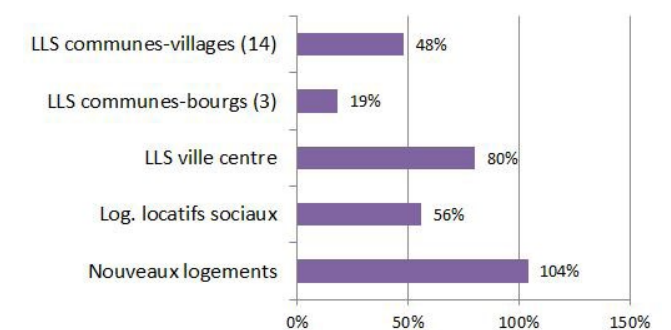
On est loin des objectifs de construction prévus par le PLH (graphe droite)

- Objectifs: 285 logements sociaux (47/an)
- Résultats: 160 réalisés
- En détail: ville-centre = 114/142, communes-bourgs = 15/80, communes-villages = 31/64

◆ Nombre de logement locatifs livrés



Réalisé / Objectifs de logements



Communes avec logements sociaux : 10 en 2015 (Boussy, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Rumilly, St-Eusèbe, Sales, Val-de-Fier, Thusy, Vallières), 6 en 2005

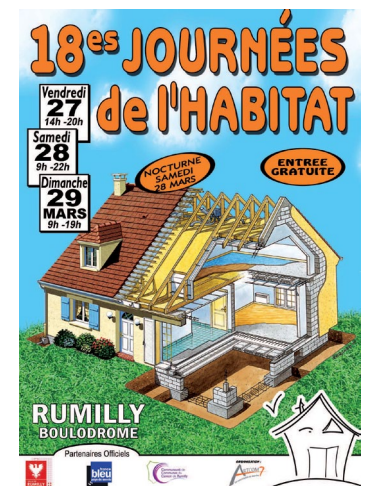
Communes sans logement sociaux : 8 en 2015 (Bloye, Crempigny-Bonneguête, Marcellaz-Albanais, Marigny-St-Marcel, Massingy, Moye, Vaulx, Versonnex)

Aide à la réalisation de logements aidés et de formes d'habitats intermédiaires:

- Assistance technique aux communes
- Sensibilisation auprès des élus et du public (participation aux Journées de l'Habitat à Rumilly)
- Aide financière à la réalisation (67% utilisée)

Actions de sensibilisation :

- Visite d'opérations exemplaires (Lyon et région lyonnaise, avril 2010 avec le CAUE, etc.)
- Développement durable - Formes urbaines - Habitat intermédiaire - Habitat indigne
- Maison passive – Ecoquartier - Démarche approche environnementale de l'urbanisme (AEU2)



BILAN

- « Dédiabolisation » du logement social, prise de conscience
- Des efforts à faire dans les communes bourgs (révision récente des PLU)
- Pas de demande d'aide complémentaire pour la qualité énergétique du parc public

Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat

Portrait d'une opération de logement social dans une commune village : «Le Verger» à Etercy

14 logements locatifs		2 bâtiments neufs	
Origine foncier		Privé, portage EPF 4 ans (2008)	
Surface tènement		2 046 m²	
Coût opération		1 786 512 €	
Aides communautaires		16 250 € : foncier et construction	

Loyer HC	PLUS	PLAI
Type 2 (SH: 47 m²)	280 €	—
Type 3 (SH: 65 m²)	370 €	330 €

Profil des locataires	
9 familles, 2 couples, 2 personnes seules	
dont 6 familles monoparentales	




BILAN

14 logements aidés (86% PLUS) dans une commune de 709 habitants

- Absence de Logements Locatifs Sociaux (LLS) dans cette commune avant
- **Livraison en 2012**
- **Bailleur** : SA Mont-Blanc
- Zone U au PLU, pas d'ER
- **Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** : 4 T2, 4 T3, 4 T4
- **Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** : 2 T3
- **Subventions** : 14,6% opération construction dont 0,9% C3R (16 250 € pour le bailleur)
- Label Très Haute Performance Energétique (THPE) - Energie gaz et solaire
- 68 log/ha
- 280% des objectifs du PLH remplis (5 PLUS)
- **Loyer sur Rumilly** : 9,8 € m² en moyenne
- **Loyer PLUS** : 5,33 € m²
- **Loyer PLAII** : 4,79 € m² (zone III, B2) (loyer 2012 réévalué en 2015 avec Indice de Référence des Foyers)
- **Revenu disponible brut médian des ménages à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly** : 21 397 € en 2012 avec des écarts, 19 901 € à Rumilly et 24 031 € à Etercy (23 658 € en Haute-Savoie)

Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat

Portrait d'une opération de logement social dans la ville centre : «L'Arlequin» à Rumilly

31 logements neufs dont 14 locatifs et 17 en accession sociale sur le site de l'ancienne Manufacture des Tabacs	
Foncier	Opération d'ensemble
Type de terrain	Réhabilitation d'une friche industrielle
Coût opération locative	1 050 000 €
Aides communautaires	91 000 € (foncier et construction)

Type de logement	Prix
T2 (SH: 48 m²) PLUS	Loyer HC = 337 €
T1bis (SH: 34 m²) PLAII	Loyer HC = 203 €
T3 en accession	Vente = 168 000 €

Profil des acquéreurs	
47% résidaient déjà sur la commune	



BILAN

Opération d'ensemble offrant une véritable mixité (fonctionnelle, sociale et générationnelle, architecturale) dans une commune de 14 000 habitants

- **Bailleur** : SA Mont-Blanc
- **Locatif** : 10 logements Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 4 logements Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) : T1 bis et T2
- **Accession** : T1 au T4
- **Subventions** : 20% opération construction dont 2,72% par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- **Prix de vente moyen (accession sociale)** : 2 450 € TTC
- **Loyer sur Rumilly** : 9,8 € m² en moyenne
- **Prix de vente d'un appartement neuf sur Rumilly** : 2 650 € à 3 200 €
- **Revenu disponible brut médian des ménages à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly** : 21 397 € en 2012 avec des écarts, 19 901 € à Rumilly et 24 031 € à Etercy (23 658 € en Haute-Savoie)

Axe n°4 : Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil

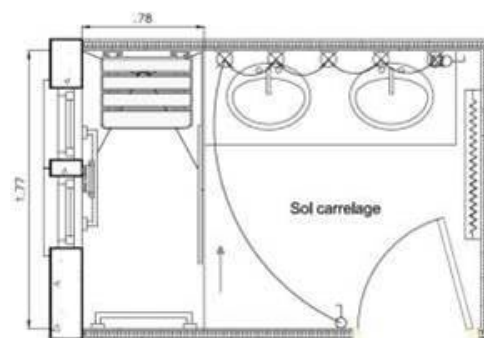
- Présence de logements privés potentiellement indignes (434, soit 5,5% parc de RP)
- Des ménages aux ressources très modestes dans le parc privé
- Un besoin repéré de maintien à domicile des personnes âgées
- Une vacance résiduelle sur des logements très anciens (essentiellement ville-centre)
- **Nombre de logements en 2014** : 12 600 (12 066 principales et 534 secondaires)

Objectif du Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Albanais, porté par le SIGAL pour le compte des deux Communautés de Communes sur la période juin 2011 à juin 2014 :

- Lutter contre l'habitat indigne et insalubre et contre la précarité énergétique
- Produire des logements à loyers maîtrisés
- Remettre sur le marché des logements vacants
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Résultats PIG : atteinte des objectifs à 41% (245 logements à réhabiliter)

- Des objectifs de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) trop ambitieux!
- *Pas d'étude opérationnelle réalisée par le territoire*
- **1 contact sur 6 a donné un projet d'amélioration ou de création** : 593 demandeurs renseignés soit 39% de + qu'en 2013, +60% de contacts PO, x2,5 projets
- **Travaux lourds** : 60 000 € / logement en moyenne
- **Précarité énergétique** : 30 260 € / logement en moyenne (15 000 € sur R-A)
- **Gain énergétique moyen** : 42 % pour les PO, 80% pour les PB
- **Autonomie** : 11 640 € / logement en moyenne



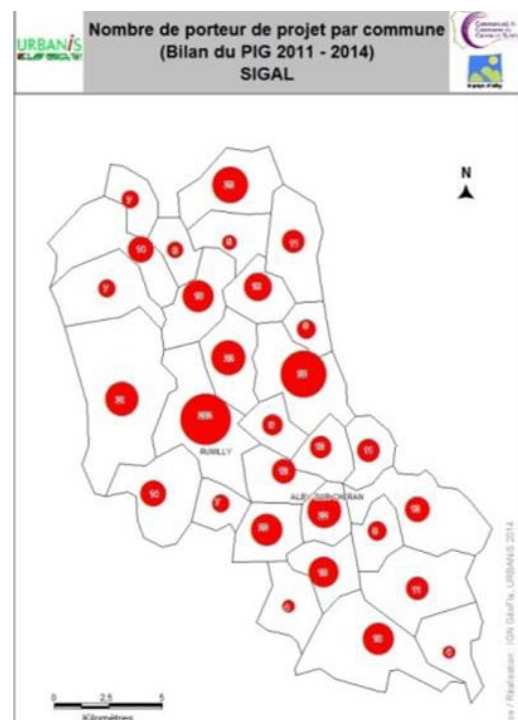
Habitat indigne : 29 situations recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans l'étude pré-opérationnelle de février 2012 d'Urbanis (sélection d'après les chiffres INSEE et FILOCOM (Fichier des Logements par COMMune) revus par la commune)

PIG Amélioration de l'habitat (2011 à 2014)	74 logements subventionnés	Objectifs Albanais
Lutter contre l'habitat indigne et insalubre	4 logements	30
Lutter contre la précarité énergétique	34 logements	75
Remettre sur le marché des logements vacants et produire des loyers maîtrisés	0 logement	30
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées	10 logements	80
Travaux divers	26 logements	30

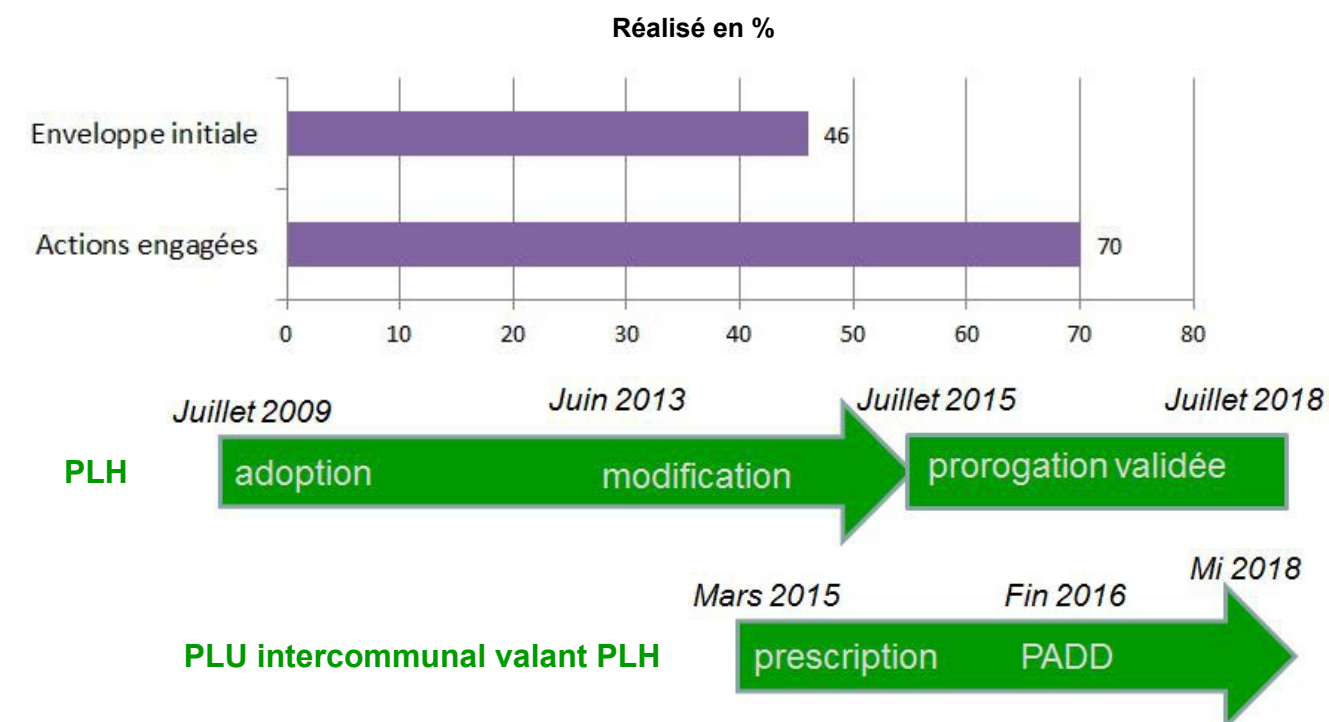
Montant moyen de travaux	20 600 €
Taux moyen de subvention	47%
Situations d'habitat indigne (cellule de veille)	10 traitées

BILAN

- Manque de données préalables permettant le ciblage des aides
- Une opération longue à démarrer, qui a finalement porté ses fruits grâce à l'amélioration du dispositif (ANAH, EPCI)



Axe n°5 : Suivre et piloter le Programme Local de l'Habitat



Réalisé :

- Enveloppe initiale: 807 720 € dépensé sur 1,755 M€
- Actions engagées: 9/13
- Actions abandonnées et actions sans demandes: 2/13 + 2/13

BILAN

- 1 chargée de mission pour gestion à l'échelle de l'Albanais (2 PLH)
- Effort à faire sur la structuration de l'observatoire
- Absence de pérennisation de la réflexion inter-CDDRA pour l'instant

Bilan final

- Un PLH communautaire depuis 2009 mais des effets depuis 2011 (révision des PLU)
- Une croissance démographique toujours forte mais qui s'infléchit
- Un parc de logements qui se tourne progressivement vers le collectif
- Une construction neuve toujours dynamique, mais en baisse depuis 1 an (moyenne annuelle sur 10 ans: 269 logements)
- Des ménages aux ressources modestes mais émergence de catégories moyennes
- Des logements aidés toujours concentrés sur Rumilly mais qui se développent dans quelques communes (Thusy, Etercy, Vallières, Sales, Hauteville/Fier, St-Eusèbe)
- Un marché immobilier en baisse depuis quelques années (prix des biens bâtis sauf terrains à construire)

A venir...

Extrait de la délibération de prescription du PLUi-H de mars 2015 :

« renforcer les pôles urbains et les centralités autour de l'armature urbaine constituée du pôle centre de Rumilly / de bourgs-centres (Vallières, Sâles et Marcellaz-Albanais) et de villages en prévoyant des logements accessibles, en adéquation avec les équipements, services et commerces, dans la mesure du possible desservis par les transports en commun, capables de garantir un équilibre social et d'accueillir une population diversifiée »

A définir : une stratégie foncière
A faire : un redéploiement des objectifs pour la ville centre et les communes bourgs
A améliorer : un partenariat plus fort avec les communes et les bailleurs

Le PLH de la Communauté de Communes du Pays d'Alby

9 ACTIONS		
Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat	N°1	Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
	N°2	S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommunales
Garantir l'équilibre social de l'habitat	N°3	Mutualiser les efforts de production de logements aidés au niveau de la Communauté de Communes
	N°4	Inciter à la production d'une offre en accession sociale à la propriété
Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat	N°5	Aide dans l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel / Région QEB
Répondre aux besoins spécifiques de logements et d'accueil	N°6	Animer le Programme d'Intérêt Général Départemental
	N°6 Bis	Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albais
Suivre et piloter le PLH	N°7	Animer le Programme Local de l'Habitat -PLH- (SIGAL)
	N°8	Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH
	N°9	Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

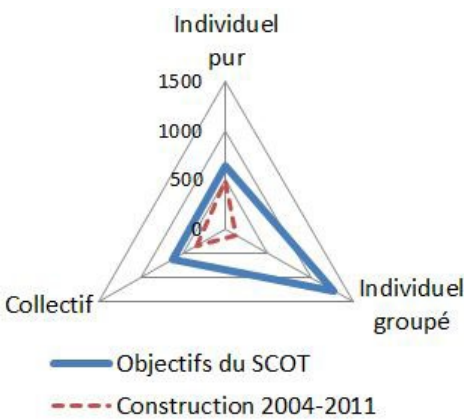
En 2015, La Région Rhône-Alpes participe aux financements de ces actions dans le cadre du CDDRA de l'Albais.



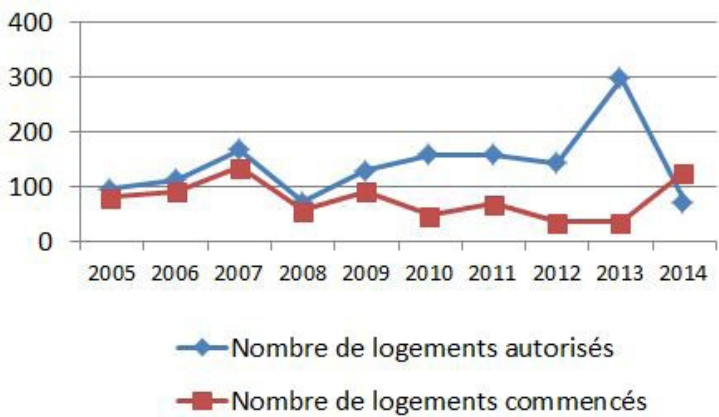
Axe n°1 : Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat

- **Taux de croissance annuel moyen** : +2,68% entre 1999 et 2005 et +1,3% entre 2006 et 2011.
- **Consommation foncière** : 1250 m² par logement en 2005, 620 m² par logement en 2012
- **Forte croissance démographique mais différenciée suivant les communes**
- **Parc de logements** marqué par la domination de l'habitat individuel en dehors de Rumilly
- **Forte dynamique de construction neuve**
- **Un marché immobilier en croissance rapide**

Réalisation des objectifs de construction dans les bourgs :



51% de logements réalisés / Objectifs du PLH :



- Construction :**
- **Objectif PLH** : 787 nouveaux logements (131/an) dont 171 locatifs aidés (22%, 29/an) et 79 en accession aidée (10%, 13/an)
 - **Résultat** : 403 logements réalisés (67 log/an), dont 88 Logements Locatifs Sociaux (LLS) (22%, 15 log/an) et 24 en accession aidée (6%)

BILAN

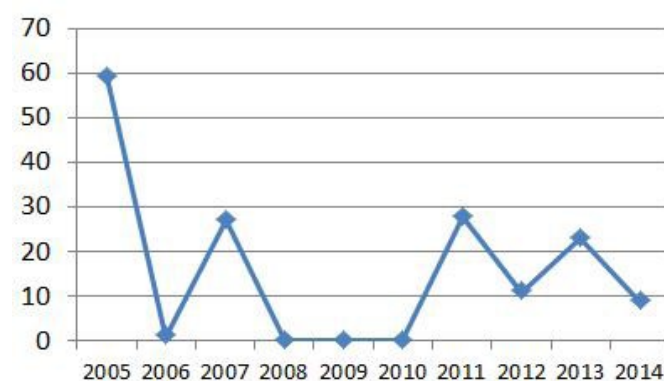
- Baisse de la consommation foncière et densification
- Accroissement des formes collectives
- Manque de stratégie foncière formalisée pour préparer le long terme



Axe n°2 : Garantir l'équilibre social de l'habitat

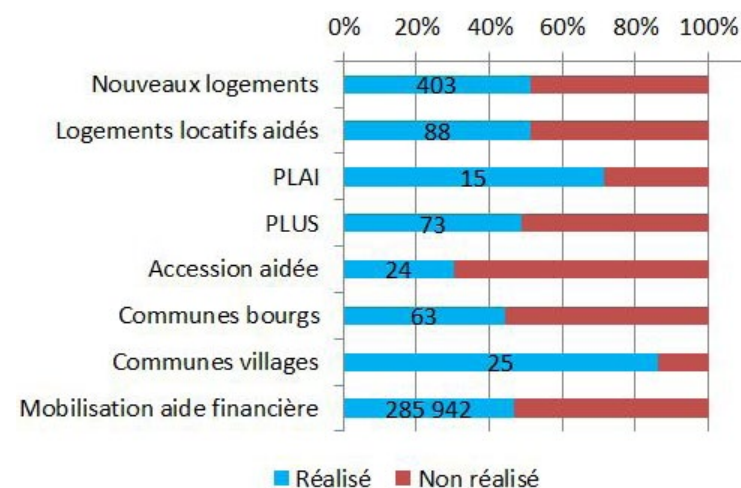
Présence du logement locatif aidé :

- 80% concentrés sur 2 communes
- 73% des communes en 2005, 91% en 2014



—◆— Nombre de logement locatifs sociaux livrés

Réalisation des objectifs du PLH :



- **Un parc de logements locatifs aidés insuffisant et géographiquement très concentré**: 2 communes Alby et St-Félix (80%), 3 communes sans Logements Locatifs Sociaux (LLS)
- Un important financement de logements pour 2004-2006
- Une demande locative sociale en très forte augmentation
- Une absence d'offre en logements pour les populations spécifiques
- Un territoire qui doit faire face à l'accueil des gens du voyage
- Absence de copropriétés dégradées
- **Nouveaux logements** : 51%
- **Logements locatifs aidés** : 51% (non compris les 5 nouveaux de Chapeiry)
- **Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** : 71%
- **Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** : 49%
- **Accession aidée** : 30%
- **Communes bourgs** : 44%
- **Communes villages** : 86%
- **Mobilisation aide financière** : 47%

BILAN

- 20% de mixité dans la construction récente
- Augmentation du nombre de communes avec des logements aidés
- Seulement la moitié des objectifs quantitatifs atteints
- Peu d'équilibre territorial
- Faible impact sur l'accession sociale

Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat

Portrait d'une opération de logement social dans la ville centre :
«Les Balcons du Semnoz à Héry-Sur-Alby (Pré de La Tour)»

2 aides cumulées	Opération neuve	
12 log. locatifs aidés	dans un ensemble de 15 + F.A.M.	
Surface tènement	8 400 m²	
Label	BBC+	
Aides communautaires	Construction: 50€/m²/SU Performance énergétique: 70€/m²/SU	
PIG	Amélioration de la performance énergétique	
Nb de logements concernés	14 logements	
Montant moyen de travaux	30 260 € / logement	
Gain énergétique moyen	+42% pour les PO, +80% pour les PB	

BILAN

- Animation du PIG et décollage des logements réhabilités ou conventionnés depuis juin 2013
- Un PIG qui s'est arrêté trop tôt (juin 2014)
- Mobilisation insuffisante de l'aide complémentaire pour la performance énergétique au sein des projets de logements aidés

- **Foyer d'accueil médicalisé**
- **9 Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)**: 1 T2, 6 T3, 2 T4
- **3 Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** : 2 T2, 1 T3
- **Energie chauffage et eau** : bois et solaire
- **Label** : BBC+ en 2010 (conso ≤ 30 kWep/m²/an)

Montant travaux performance énergétique: 15 000 € en moyenne sur Rhône-Alpes

Axe n°3 : Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat

Portrait d'une opération de logement social dans la ville centre : «Les Amarantes» à Alby-sur-Chéran

9 logements locatifs	2 bâtiments neufs (+24 en accession aidée)
Origine foncier	Privé, emplacement réservé au PLU
Surface tènement	5 053 m ²
Coût opération	(terrain 218 625 €) 1 093 128 € (9 log)
Aides communautaires	Construction (bailleur)



Loyer CC	PLUS	PLAI
Type 2	425 €	—
Type 3	589 €	521 €

Profil des locataires / motif de la demande
5 familles (dont 4 monop.), 1 couple, 3 personnes seules
3 sans log. ou héb., 2 séparation, 4 autres raisons

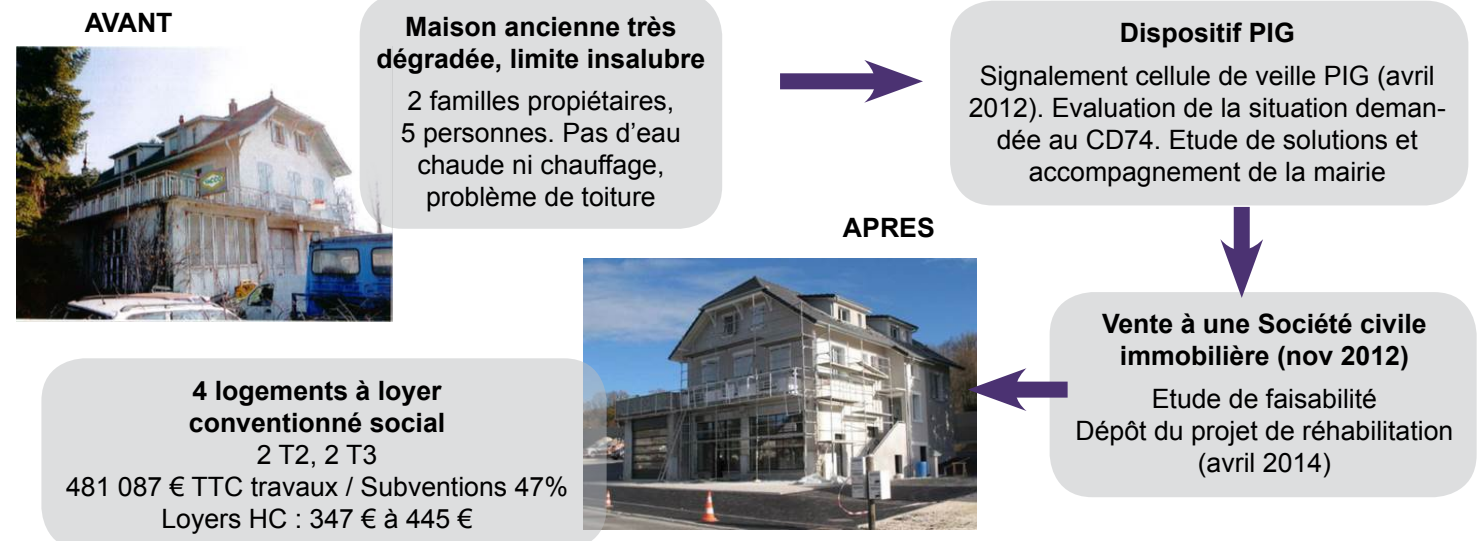


BILAN

- 9 nouveaux logements, soit 44% de **Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** dans une commune de 2 188 habitants

- ER dans zone AU au PLU (art. L123-2-b) pour la réalisation de logements sociaux**
- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** : 4 T2, 1 T3
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** : 4 T3
- Subventions** : 10,5 % opération construction dont 2,38 % CCPA (25 970 € pour le bailleur)
- Label BBC RT 2005 Effinergie - Energie gaz et solaire
- 65 log/ha
- Coût de l'opération** : 4 230 168 M € TTC / 2 226 m² = 1 900 € / m² de Surface Habitable
- Prix de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)** : 2 762 € TTC / m²
- Prix de vente en Prêt Social Location-Accession (PSLA)** : 2 436 € TTC / m²
- Loyer sur Rumilly** : 9,8 € m² en moyenne
- Loyer Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** : 5,83 € m²
- Loyer Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)** : 4,89 € m² (zone III, B1, B2 en 2012) (loyer 2012 réévalué en 2015 avec l'Indice de Référence des Foyers)
- Motif demande des 4 autres**: 1 rapprochement lieu de travail, 3 caractéristiques du logement (insalubre, trop petit ou trop cher)
- Revenu disponible brut médian des ménages sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alby par Unités de consommation d'un ménage (UC)** : 23 412 € en 2012 avec des écarts, 21 807 € à Alby (23 658 € en Haute-Savoie)
- 60% des ménages locataires du privé éligible au parc social

Axe n°4 : Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil : portrait d'une opération de réhabilitation dans le cadre du PIG



- Présence conséquente de logements privés potentiellement indignes (215, soit 5,8% du parc de RP) (138 logements en 2011, soit 3,1% du parc)
- Des propriétaires occupants aux ressources légèrement plus faibles
- Des locataires du parc privé un peu plus aisés que la moyenne
- Peu de locataires très modestes dans le parc public

Résultats du Programme d'Intérêt Général (PIG): atteinte des objectifs à 41% (245 logements à réhabiliter)

- 1 contact sur 6 a donné un projet d'amélioration ou de création (593 demandeurs renseignés soit 39% de + qu'en 2013, +60% de contacts PO, x2,5 projets)

Montant moyen de travaux: 20 600 € - Taux moyen subvention: 47%

- Travaux lourds: 60 000 € / logement en moyenne
- Précarité énergétique: 30 260 € / logement en moyenne (15 000 € sur Rhône-Alpes)

Gain énergétique moyen : 42 % pour les propriétaires occupants (PO) et 80% pour les propriétaires bailleurs

- Autonomie: 11 640 € / logement en moyenne

Projet présenté à Saint-Félix (cellule de veille) : T2 = 39 m², T3 = 58 m²

Trois générations (dont une petite fille de 7 ans). Maison en bordure de route, située en entrée de commune. Apporte nuisances visuelles majeures.

Habitat indigne : 13 situations recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Alby dans l'étude pré-opérationnelle de février 2012 d'Urbanis. 5 situations traitées par la cellule de veille
Sélection d'après chiffres INSEE et FILOCOM revus par les élus et personnel communal.

Territoire aux composantes plus rurales qu'urbaines. L'habitat indigne est davantage occupé par ses propriétaires que par des locataires. Le parc immobilier est essentiellement occupé par des propriétaires occupants âgés, habitués à leurs conditions de vie (pour certains: les élus ont demandé de ne pas intervenir, afin de ne pas bousculer leurs habitudes et de ne pas porter indirectement atteinte à leur santé).

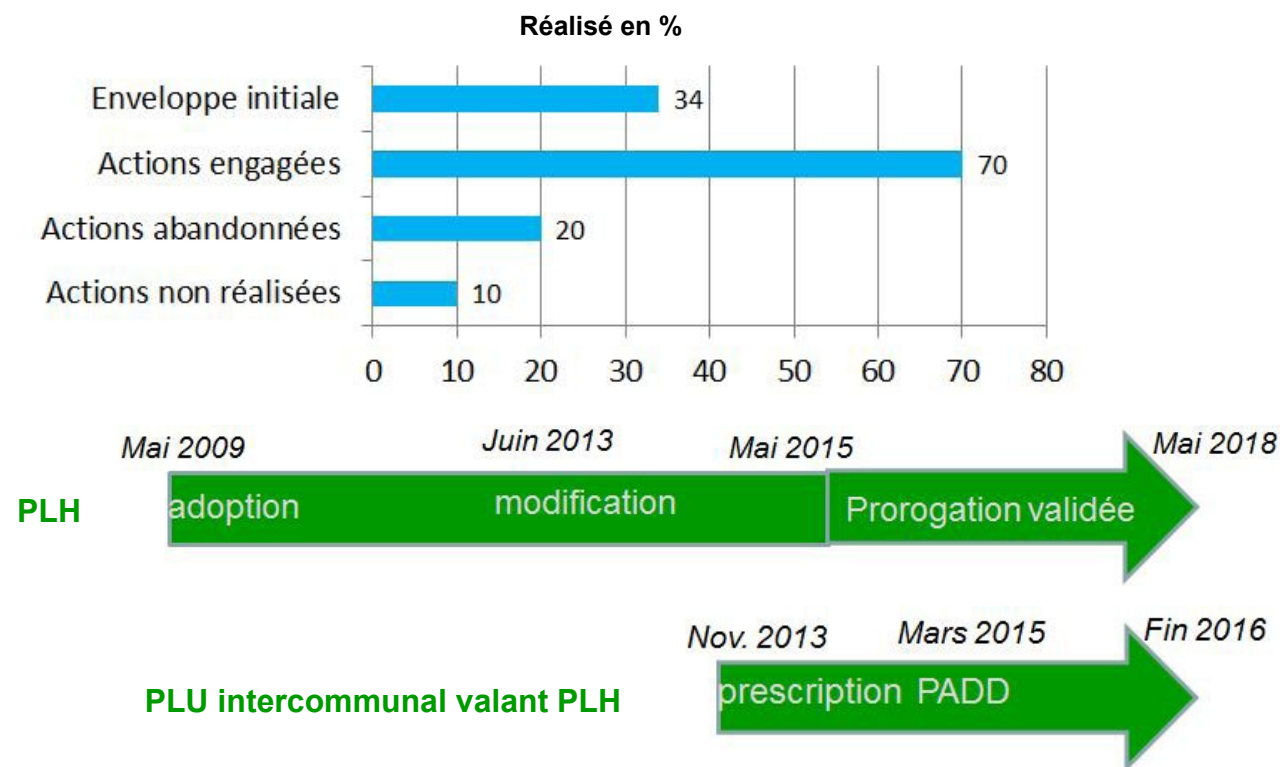
Résultats du Programme d'Intérêt Général (PIG) :

- Lutter contre l'habitat indigne et insalubre** : 2 logements
- Lutter contre la précarité énergétique** : 14 logements
- Remettre sur le marché des logements vacants et produire des loyers maîtrisés** : 5 logements
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : 4 logements
- Travaux divers** : 1 logement

BILAN

- Programme d'Intérêt Général (PIG) : favorise le maintien à domicile par travaux d'adaptation
- Un partenariat fort et des aides financières appropriées = effet levier
- Manque de données permettant le ciblage des aides et un dispositif long à démarrer

Axe n°5 : Suivre et piloter le Programme Local de l'Habitat



Tendance actuelle (bilan annuel PLH+ diag et PADD PLUi)

- Un PLH communautaire depuis 2009 mais des effets depuis 2011 (révision des PLU)
- Une croissance démographique qui s'est beaucoup infléchi
- Un territoire au niveau de vie très confortable mais 60% des ménages locataires du privé éligibles au parc locatif public
- Forte dominante de jeunes ménages avec enfants (taille élevée) mais tendance en baisse
- Offre locative privée fortement développée
- Croissance de la part du collectif dans la construction récente mais forte décline des produits investisseurs
- Un parc très énergivore (étiquette moyenne F)
- Un parc potentiellement indigne significatif

BILAN

- 1 chargée de mission pour gestion à l'échelle de l'Albanais (2 PLH)
- Effort à faire sur la structuration de l'observatoire
- Absence de pérennisation de la réflexion inter-CDDRA pour l'instant

Diagnostic du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Habitat (PLUi-H)

- Forte dynamique démographique et rythme de construction suivie d'un net ralentissement depuis quelques années
- Des prix immobiliers de moins en moins attractifs par rapport au secteur annécien
- Moins de maisons individuelles et plus de collectifs, ce qui risque de rendre le territoire moins attractif pour certains ménages
- Un marché de l'ancien qui reste dynamique
- Un parc social public existant mais restant à développer
- Inexistence de solutions d'hébergement d'urgence
- Fort potentiel de réhabilitation dans l'ancien énergivore

PLATEFORME DES SERVICES A DOMICILE DE L'ALBANAIS

Les missions de la Plateforme

Située à Marigny-Saint-Marcel, la **Plateforme des Services à Domicile de l'Albanais** a été créée en 2003 par les élus locaux des cantons d'Alby-sur-Chéran et de Rumilly.

Les locaux se situent dans le même bâtiment que le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de l'ADMR (réseau associatif de services à la personne).

L'objectif de la Plateforme est **d'être un service de proximité, d'information et de conseil dans le maintien à domicile des personnes dépendantes pour les habitants de l'Albanais.**

Deux salariées à temps complet assurent 5 missions pour venir en appui aux Services d'Aide à Domicile (SAD) et aux acteurs médico-sociaux de la gérontologie du territoire :

- **Accueil, information et orientation des publics**
- **Pré-recrutement** des aides à domicile et des auxiliaires de vie
- **Formation professionnelle continue** des salariés aides à domicile et auxiliaires de vies sociales
- **Coordination des retours à domicile** après hospitalisation des bénéficiaires des Services d'Aide à Domicile (SAD) du territoire
- **Animation de groupes de travail** pour mettre en place des actions concrètes qui répondent aux besoins de la population dans le domaine de la gérontologie

Contact

Maison des Aides et Soins à Domicile
Plateforme des services à domicile de l'Albanais

25, Domaine de la Fruitière
74150 Marigny Saint Marcel
Tél : 04 50 01 87 15
Fax : 04 50 01 87 16

Courriel : plateforme@albanais-haute-savoie.fr

Lundi, Mardi, Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Le vendredi matin : 8h30 - 12h00



Accueil, information et orientation des publics

L'activité «Accueil et information au public» concerne majoritairement des demandes relatives à :

- **l'exercice du métier d'aide à domicile** (conditions, travail, salaire...)
- **la formation permettant l'accès** au métier du domicile
- **l'existence des services de proximité** d'aide à domicile dans l'Albanais
- les conditions d'utilisation du **CESU (Chèque emploi Service Universel)**
- **des formules d'accueil et d'hébergement intermédiaires** entre le domicile et les établissements (Acc. Familial)

Le recrutement des Aides à Domicile / Auxiliaires de Vie

La Plateforme des services à domicile assure la **1^{ère} partie du recrutement** des Aides à Domicile et des Auxiliaires de Vie pour les **4 associations partenaires du territoire**. En 2015, la Plateforme a effectué : **10** réunions d'information sur le métier d'aide à domicile, **3** Forums de l'emploi (Rumilly, Meythet et Annecy) et **1** Job Dating (à Cap Périaz Seynod).

La Plateforme a enregistré **117** candidatures toutes catégories confondues (avec ou sans qualification). La coordinatrice a également reçu **45** candidats en entretien individuel pour évaluer leur motivation et leur niveau de compétences pour exercer le métier.

Les réunions d'information ont lieu une fois par mois à la Plateforme. Elles permettent aux candidats d'appréhender les spécificités du métier ainsi que les qualités et compétences requises pour l'exercer.

Les entretiens de motivation et les tests d'évaluation de compétences se déroulent à la Plateforme et permettent à la coordinatrice de repérer les candidats aptes à l'exercice de la profession et de proposer des candidatures aux associations partenaires.

Devant la pénurie de personnel qualifié (Catégorie B et C) au sein des services à domicile, la coordinatrice de la Plateforme participe activement aux différents Forums de l'emploi, aux tables rondes, aux jobs dating et intervient régulièrement dans les écoles et Centres de formations pour promouvoir le métier d'auxiliaire de vie auprès de différents publics.

La formation des Aides à Domicile

En 2015, la Plateforme a mis en place **34 modules de formation**, pour un total de **138 heures**.

Les thèmes de formation proposés en 2015 ont été les suivants :

- Intégration dans le métier
- Ecrits professionnels (utilité et pertinence des transmissions écrites et orales)
- PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- Ressentir et comprendre le vieillissement physiologique (avec 1 simulateur de vieillissement)
- Alimentation / Repas / Nutrition adaptée au public accompagné
- Bientraitance / Maltraitance des personnes dépendantes
- Accompagnement de Fin de Vie
- Place et rôle des activités de la vie sociale dans les interventions à domicile
- Comprendre le refus d'aide et de soins
- Prévenir l'épuisement professionnel
- Limites relationnelles de la personne âgée désorientée



La répartition des heures par structures

- **987 heures de formation** auprès des professionnels de l'ADCR
- **71 heures de formation** auprès des professionnels de l'ADMR
- **14 heures de formation** auprès des professionnels d'AVS
- **7 heures de formation** auprès des professionnels du portage de repas de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Depuis fin 2013, **les coûts pédagogiques des formations sont facturés aux SAD**, y compris ceux de l'Albanais au prorata du nombre de salariés inscrits.

La coordination des retours à domicile après hospitalisation des bénéficiaires des SAD

La coordinatrice rencontre régulièrement **le service social de l'hôpital de Rumilly**, pour recueillir des éléments d'information sur les sorties d'hôpital afin d'optimiser les retours à domicile des patients en lien avec les différentes structures partenaires du territoire.

Les infirmières coordinatrices du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) participent également à ces réunions ainsi qu'un **Travailleur Médico-Social de l'APA du Conseil Départemental de Haute-Savoie**. Ces rencontres permettent d'échanger des informations sur les situations complexes de plus en plus fréquentes à domicile.

Parallèlement, la coordinatrice effectue un recueil d'informations auprès des centres hospitaliers et de convalescence extérieurs à l'Albanais pour optimiser les retours à domicile.

La coordinatrice entretient une collaboration étroite avec **les associations** partenaires d'aide à domicile de l'Albanais (**ADMR, ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly), CPE, AVS** pour améliorer la qualité des actions communes.

Animation de groupes de travail

Les 4 groupes de travail ont continué à se réunir en 2015 afin de garder une veille sur les besoins de la population dans le domaine de la gérontologie.

Un 5^{ème} groupe a été créé pour tenter de **pallier la pénurie de personnel** qualifié dans les services à domicile du territoire et **valoriser ce secteur d'emploi**.

Le groupe de travail n° 1 « Information Communication » continue la diffusion de la Plaquette « Bien Vieillir en Albanais » auprès des habitants de 29 communes du territoire.

Le groupe de travail n° 2 « Coordination entre professionnels » est resté en veille en 2015 à cause de changement de personnel au service social de l'hôpital de Rumilly et à l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA) du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le groupe de travail n°3 « Gérontologie » a organisé, dans le cadre de la Semaine Bleue, la **Projection du film « On est tous le vieux de quelqu'un »** suivie d'un **débat sur les relations entre les générations et les représentations liées à l'âge** animé par le psychosociologue JJ AMYOT.

Près de 300 personnes (sénior et adolescents) ont participé à cette manifestation qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Rumilly. Cette action a été réalisée avec le soutien financier du Conseil Départemental de Haute-Savoie, la collaboration des 29 CCAS du territoire et des partenaires médico-sociaux locaux de la gérontologie.



Une Projection-Débat sur la cohabitation intergénérationnelle a été proposée gratuitement le 16 Novembre 2015 à la salle des fêtes de Marigny St Marcel à tous les habitants de l'Albanais.

En première partie de cette manifestation, la **projection du téléfilm « A deux, c'est plus facile »** avec l'acteur **Michel Galabru** a permis d'illustrer le concept du logement intergénérationnel.

En seconde partie, **Séverine GADIER, coordinatrice de l'association Coup de Pouce - 1 Toit 2 Générations de Chambéry** a **présenté et échangé avec le public** sur les modalités de fonctionnement de cette nouvelle forme de cohabitation solidaire.

Le groupe de travail n°4 du journal « Le P'tit Barjaqueur » composé d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie sociale des deux cantons, a diffusé **3 parutions**. Ce journal relate des récits de vie, des savoir-faire, des recettes de cuisines, des anecdotes, des poèmes transmis par les usagers des services à domicile de l'Albanais. **Pour le réaliser, les salariés se réunissent en comité de rédaction 3 demi-journées par an.**

Un nouveau groupe de travail n°5 « Promotion et attractivité du Métier d'Aide à domicile » s'est constitué pour venir en appui aux associations du secteur de l'Albanais dans leur recrutement. Pour ce faire, **une action Table ronde intitulée « Découverte des Métiers du Domicile auprès des Personnes Agées »** a été proposée gratuitement à tout public le 28 avril 2015 à Rumilly à laquelle 70 personnes sont venues participer.

Enfin, la **Commission Plateforme mise en place en 2014** qui réunit 15 élus des 2 communautés de communes (Alby et Rumilly) continue à se réunir régulièrement pour **étudier les projets d'actions de la Plateforme et les soumettre aux élus** du Conseil Syndical du SIGAL.

Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion
du contrat global et le développement de l'Albanais

CONTACT

**3 place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly**

Tél : 04 50 10 25 90

Fax : 04 50 01 87 01

Mail : sigal@albanais-haute-savoie.fr

Site : www.albanais-haute-savoie.fr



Albanais

**Contrat
de développement**

	S	I	G	A	L
---	----------	----------	----------	----------	----------